

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	29	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie,

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_001 – Modification de la composition de la commission Territoires en Transitions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-22 ;

Considérant que le conseil communautaire peut librement constituer, en son sein, des commissions thématiques, non dotées de pouvoirs décisionnels, chargées uniquement de préparer les décisions du bureau ou du conseil communautaire ;

Vu le règlement intérieur du conseil communautaire de la 3CBO ;

Vu les demandes de Mme Sandrine MANTEAU et de M. Philippe GUILLET des communes de Château-Renard et de Courtenay ;

Vu l'exposé de Monsieur le président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **MODIFIE** la composition de la commission Territoires en Transitions de la 3CBO de la façon suivante : Jean-Pierre LAPENE, Jocelyn BURON, Stéphane HAMON, Pascal DELION, Patrick MOREAU, Nathalie LUCAS, Dominique TALVARD, Virginie LE ROUX, Christophe GAUDY, Alphonse DO, Luc WEBER, Catherine CORBY-GUENEE, Jean-Pierre DESNOUES, Alain DROUET, Philippe GUILLET, Mme Sandrine MANTEAU.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022
Le Président,
Monsieur BETHOUL Christophe

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is faint and contains the text '3CBO' in the center, with 'COMMISSION TERRITOIRES EN TRANSITIONS' around the top edge and 'LE 10/02/2022' at the bottom.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	29	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie,

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_002 – Approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Berry à l'EPFLI Foncier Cœur de France

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2021-081 de la Communauté de Communes Cœur de Berry en date du 29 novembre 2021 sollicitant son adhésion à l'EPFLI Foncier Cœur de France ;

Vu la délibération de l'EPFLI Foncier Cœur de France en date du 13 décembre 2021 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Berry ;

Considérant que la 3CBO est membre de l'EPFLI et doit donner son avis sur cette adhésion dans un délai de deux mois ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le 15/02/2022

ID : 045-200067668-20220210-D2022_002-DE



Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **EMET** un avis favorable quant à l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Berry à l'EPFLI Foncier Cœur de France ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'élaboration de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	29	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_003 – Motion relative au fonctionnement de l'Architecte des Bâtiments de France

Vu les difficultés rencontrées avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ci-dessous résumées :

- Pour certaines communes, refus systématiques de dossiers ;
- Changements de positions vis-à-vis de l'ancien ABF,
- Organisation de réunions par l'ABF sans prévenir les services municipaux ;
- Perte de dossiers ;
- Emissions d'avis hors délais ;
- Réponses par mail tardives ;
- Qualifie avec zèle de bâtiments sans intérêt et prescriptions trop onéreuses ;
- Très peu de créneaux de concertation avec les communes ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **EMET** le souhait d'une amélioration des services de l'ABF et de la résolution des dysfonctionnements constatés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'élaboration de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	29	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_004 – Approbation des attributions de compensations 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la convention de création d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme adoptée par la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne du 5 juillet 2017 ;

Vu la convention d'adhésion provisoire de la commune de Courtenay au service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme en date du 15 septembre 2021 ;

Vu la délibération en date du 21 décembre 2020 relative à la réduction de l'attribution de compensation de Courtenay en raison de la fermeture de l'entreprise Ibidem ;

Vu la validation du rapport de la CLECT en date du 18 mai 2021 ;

Vu les statuts de la 3CBO ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président de la 3CBO ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **APPROUVE** les attributions de compensation pour l'année 2022 telles que défini ci-dessous :

	AC part fixe	Part variable	AC 2022
Bazoches-sur-le-Betz	64 759,00 €	5 672,00 €	59 087,00 €
Chantecoq	87 201,00 €	1 822,00 €	85 379,00 €
Chapelle-Saint-Sépulcre	20 040,00 €	952,00 €	19 088,00 €
Château-Renard	368 382,00 €		368 382,00 €
Chuelles	84 091,00 €	3 326,00 €	80 765,00 €
Courtemaux	39 799,00 €	2 222,00 €	37 577,00 €
Courtenay	588 198,00 €	5 341,00 €	582 857,00 €
Douchy-Montcorbon	-26 521,00 €	6 224,00 €	-32 745,00 €
Ervauville	46 781,00 €	3 284,00 €	43 497,00 €
Foucherolles	56 266,00 €	2 498,00 €	53 768,00 €
Gy-les-Nonains	-30 147,00 €		-30 147,00 €
Louzouër	33 545,00 €	1 283,00 €	32 262,00 €
Melleroy	-9 241,00 €		-9 241,00 €
Mérinville	1 907,00 €	580,00 €	1 327,00 €
Pers-en-Gâtinais	14 636,00 €	2 056,00 €	12 580,00 €
Saint-Firmin-des-Bois	-35 864,00 €		-35 864,00 €
Saint-Germain-des-Prés	-34 867,00 €		-34 867,00 €
Saint-Hilaire-Les-Andrésis	265 843,00 €	3 160,00 €	262 683,00 €
Saint-Loup-d'Ordon	108 033,00 €		108 033,00 €
Selle-en-Hermoy	-24 563,00 €		-24 563,00 €
Selle-sur-le-Bied	299 125,00 €	6 431,00 €	292 694,00 €
Thorailles	8 547,00 €	1 035,00 €	7 512,00 €
Triguères	-48 305,00 €		-48 305,00 €

- **CHARGE** Monsieur le Président de la 3CBO de notifier aux communes membres les attributions de compensation provisoires pour l'année 2022 avant le 15 février 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document et à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe



Rapport d'orientation budgétaire 2022 3CBO



Introduction

Rappels réglementaires

Le débat d'orientation budgétaire (DOB)

Il s'agit d'une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L5211-36 du CGCT pour les EPCI). En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale (CAA Marseille, 19/10/1999, « Commune de Port-la-Nouvelle »).

Le budget primitif

Il est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget (TA Versailles, 16/03/2001, M. LAFOND c/Commune de Lisses).

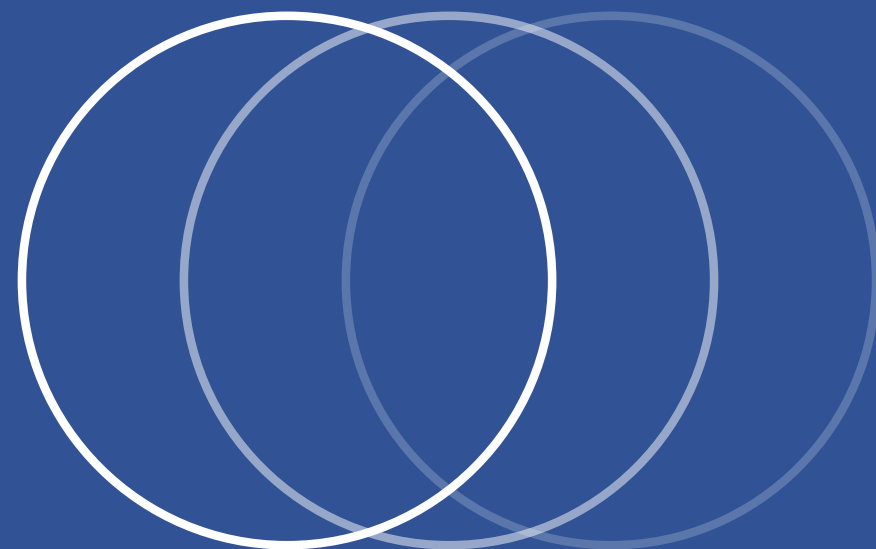
Le débat doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires. Ce rapport doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante en vue du DOB au minimum 5 jours avant la réunion. L'absence de communication constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de la délibération d'adoption du budget primitif.

Ce rapport comprend

- 1** Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre les communes et l'EPCI dont elles sont membres ;
- 2** Les engagements pluriannuels envisagés ;
- 3** La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice ;
- 4** De plus, pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

SOMMAIRE

Un bref aperçu de ce que nous allons voir dans ce rapport



Introduction rappels réglementaires

01 Aperçu de l'environnement économique

- A** La situation économique - Contexte international et national
 - B** Le projet de loi de Finances 2022 - Focus réforme de la fiscalité
-

02 Bilan de l'année 2021

- A** Présentation des résultats estimatifs 2021
 - B** Chiffres clés estimatifs 2021 de la 3CBO
 - C** Bilan estimatif des principaux services en 2021 (OM, Piscines et Enfance-Jeunesse)
 - D** Evolution de la structure des effectifs et des dépenses de personnel en 2021
 - E** Etat annuel des indemnités perçues par les élus en 2021
 - F** La structure et la gestion de la dette contractée (en 2021 et 2022)
-

03 La situation financière de la 3CBO et les orientations budgétaires pour 2022

- A** Prospective financière 2022 - 2025
- B** Orientations budgétaires 2022 de la 3CBO

01 - Aperçu de l'environnement économique

A La situation économique - *Contexte international*

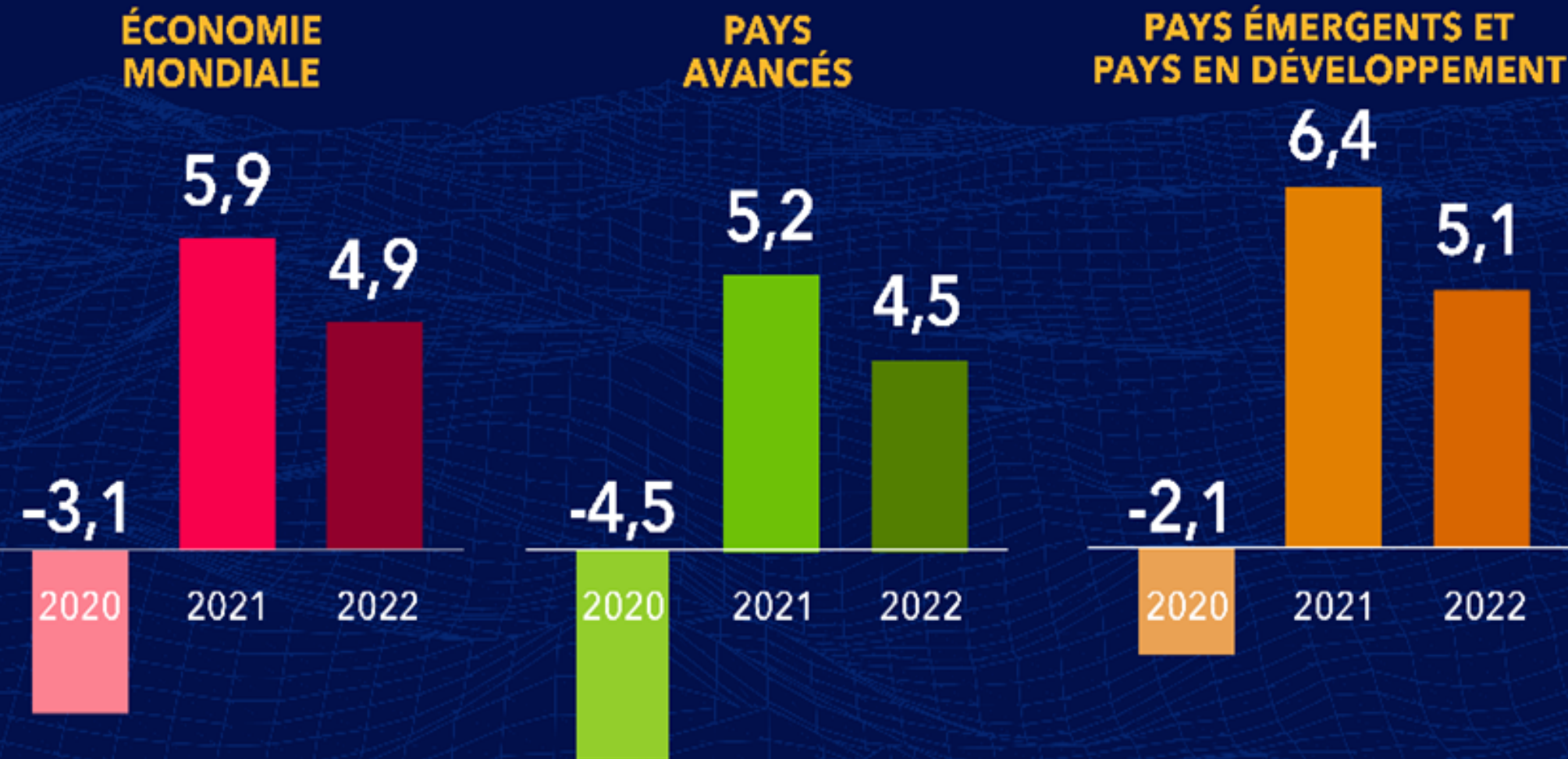
Si la reprise économique mondiale se poursuit, malgré une résurgence de la pandémie la **dynamique s'est affaiblie tandis que l'incertitude s'est accrue.**

Les lignes de fracture ouvertes par la COVID-19 semblent plus persistantes : les divergences de gestion de crise entre pays devraient laisser des traces durables sur les résultats à moyen terme. L'accès aux vaccins et l'appui plus ou moins précoce des pouvoirs publics sont les principaux facteurs à l'origine de ces écarts.

L'économie mondiale devrait croître de 5,9 % en 2021 et de 4,9 % en 2022. La situation reste fragile en raison d'une dégradation de la situation dans les pays avancés, en partie due à des **ruptures d'approvisionnement**, et dans les pays en développement à faible revenu, principalement en raison de **l'aggravation de la dynamique de la pandémie.** Cette évolution est partiellement compensée par des perspectives à court terme plus favorables pour certains pays émergents et pays en développement exportateurs de produits de base. La menace de nouvelles souches du virus a accru l'incertitude quant au temps nécessaire pour surmonter la pandémie.

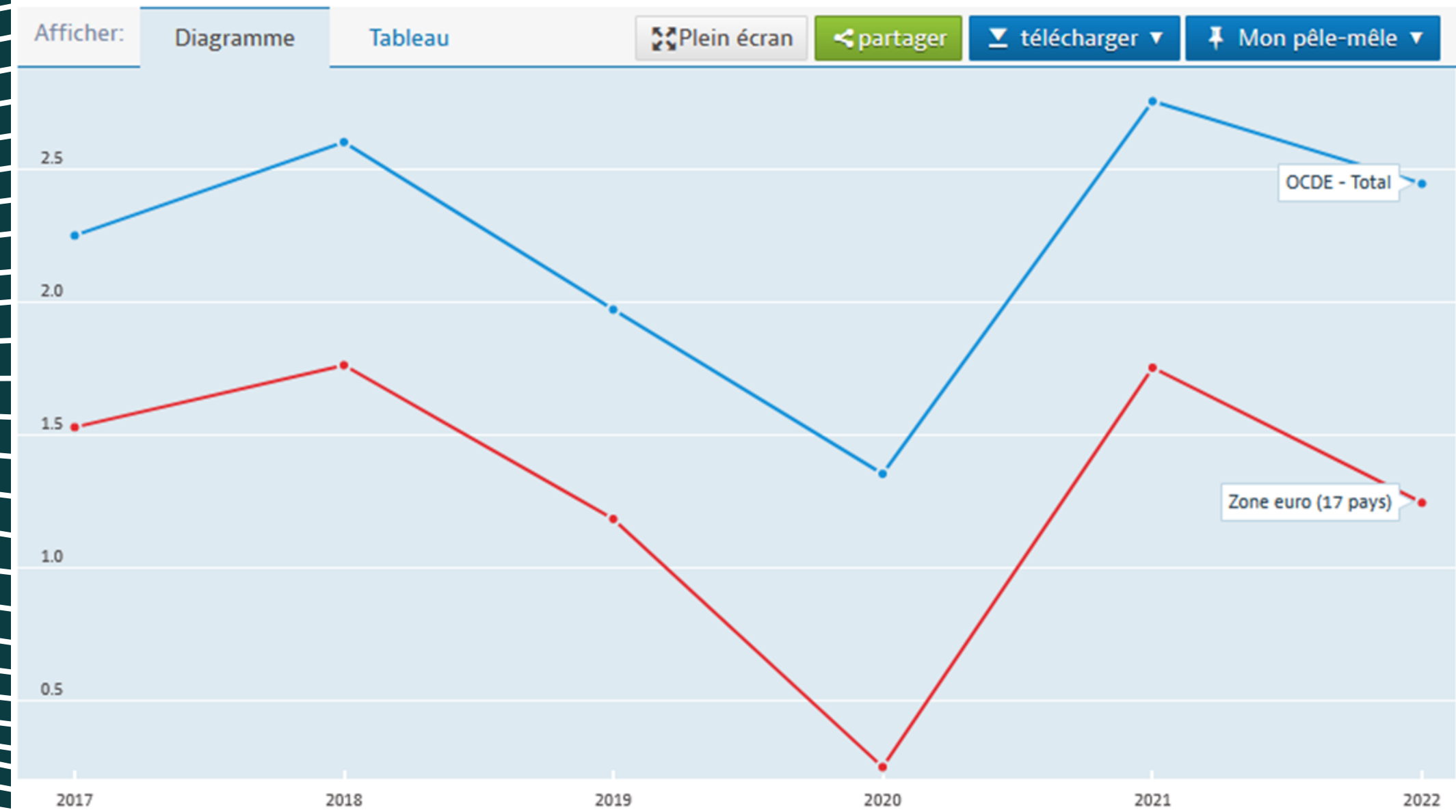
PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE, OCTOBRE 2021

PROJECTIONS DE CROISSANCE



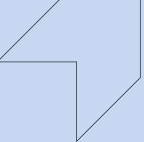
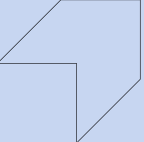
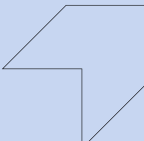
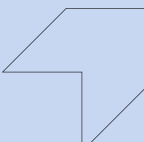
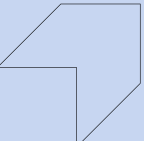
Prévisions de l'inflation Total, Taux de croissance annuel (%), 2017 - 2022

Source : Perspectives économiques de l'OCDE



Malgré les hausses récentes de l'inflation globale dans les pays avancés et les pays émergents, les anticipations d'inflation à long terme restent ancrées. L'inflation globale devrait culminer au cours des derniers mois de 2021, et retrouver d'ici la mi-2022 ses niveaux d'avant la pandémie dans la plupart des pays. Mais la reprise étant en terrain inconnu, une incertitude considérable subsiste, et l'inflation pourrait dépasser les prévisions pour diverses raisons.

A La situation économique - *Contexte national*

-  **Hausse de l'inflation sous-jacente sur un an** : L'inflation sous-jacente augmente en octobre à + 1,4 % sur un an, après + 1,3 % en septembre.
-  **Accélération des prix de l'énergie sur un an** : Le projet de loi de finances (PLF) 2022 a été construit sur des perspectives de réduction du déficit public de 4,8 points de PIB en 2022 contre 8,4 en 2021.
-  **La croissance est projetée à 4 % en 2022 après un rebond de 6 % en 2021**. Cette reprise restera progressive en 2022 du fait du maintien de certains dispositifs de soutien aux ménages et entreprises et aux mesures du plan de relance.
-  En 2021, la dette publique atteint 115,6 % du PIB. L'encours de dette s'établit à + 165 Mds € par rapport aux prévisions 2019.
-  L'accélération du rétablissement de la **croissance économique** sur les prochains mois permettrait de soutenir l'activité à un niveau élevé en 2022. Elle **dépasserait ainsi en 2022 son niveau de 2019**. L'activité serait notamment soutenue par la consommation qui demeurerait dynamique, tirée par la croissance des revenus des ménages et **la consommation progressive de l'épargne accumulée en 2020 et 2021**. L'investissement continuerait également d'être dynamique en 2022, toujours soutenu par **les mesures du plan de relance et un environnement de taux qui resterait favorable**.

A La situation économique - *Contexte national*

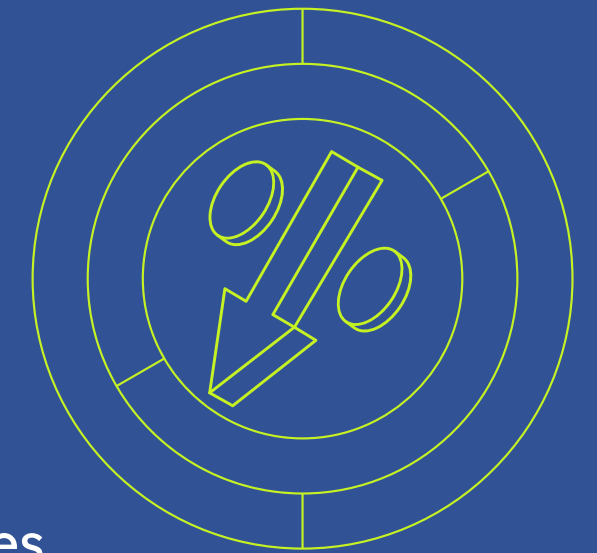
- Les concours financiers aux collectivités locales atteindront 51,57 Mds d'€, soit un niveau stable par rapport à 2021. La dotation globale de fonctionnement (DGF) à périmètre constant devrait rester stable.
- Les collectivités continueront de bénéficier des dispositifs d'aide et de relance mis en place par l'État, DSIL,...
- Au niveau local, le taux de chômage a évolué défavorablement sur le territoire de la 3CBO (8,5 % en 2008, 10,3 % en 2013, 11,3 % en 2018). Pour Courtenay : 13,2 % en 2018.

Le nombre d'emplois est passé de 5 071 en 2008 à 4 637 en 2018. Le nombre d'actifs résidents a baissé : 7 849 en 2008 pour 7 553 en 2018.

Le taux de pauvreté est dans la moyenne nationale (14,8 %), soit 13 % pour la 3CBO, 15 % pour Courtenay, 16 % pour Château-Renard.

01 - Aperçu de l'environnement économique

B Le projet de loi de Finances 2022



La poursuite de la baisse des impôts :

- Les baisses d'impôts des particuliers et des entreprises, décidées avant la crise sanitaire, sont maintenues.
- La taxe d'habitation des 20 % des ménages les plus aisés sera encore réduite, après une première étape en 2021. Ces ménages bénéficieront en 2022 d'une exonération de 65 % de leur taxe. La taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée pour tous les contribuables en 2023.
- Le taux de l'impôt sur les sociétés (33 %) passera à 25 % pour toutes les entreprises en 2022. Il s'agit de la dernière étape de la réforme engagée en 2018, dans le but d'améliorer leur compétitivité.



Point de vigilance : baisse supplémentaire des impôts de production décidée lors du plan de relance qui « participe à une nouvelle baisse de l'autonomie fiscale des collectivités notamment pour les départements et les groupements à fiscalité propre ».

Focus réforme de la fiscalité

Produits fiscaux

Après réforme fiscale de 2021

Taxe d'habitation (TH)

Supprimée/Remplacée par une fraction de la TVA

Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Base d'imposition divisée par deux/compensation sur la base de 2020

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Taux divisé par deux (1,5 % devient 0,75 %)

Taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises (TFPB), pour information concerne les communes

Base d'imposition divisée par deux/compensation sur la base de 2020

IFER

Composante photovoltaïque taux divisé par deux au 1er janvier 2021
Impôt en cours de réforme

Si la dynamique des bases est bien pour l'instant prise en compte dans ce calcul, en revanche, **le pouvoir de taux des collectivités locales est amoindri : il ne s'applique plus sur les bases perdues.**

Les groupements à fiscalité propre bénéficient d'une fiscalité économique importante à travers la CFE et la CVAE. Ces recettes devraient intégrer les conséquences de la crise économique au moins jusqu'en 2023 du fait de leur assiette et de leur mode de calcul. Les effets sur la CVAE, assise sur la valeur ajoutée produite en N-1 mais versée par l'État aux collectivités locales un an après qu'il l'a encaissée, commencent tout juste à se faire sentir.

Décret no 2021-1495 du 17 novembre 2021 relatif aux dotations instituées en vue de compenser certaines pertes de recettes subies en 2020 par les services publics locaux :

- une dotation de l'État au profit des régies constituées auprès des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, de leurs établissements publics, des syndicats mixtes et des départements, pour l'exploitation d'un SPIC et confrontées en 2020 à une diminution de leur épargne brute.

02 Bilan de l'année 2021

- A** Présentation des résultats estimatifs 2021
- B** Chiffres clés estimatifs 2021 de la 3CBO
- C** Bilan estimatif des principaux services en 2021 (OM, Piscines et Enfance-Jeunesse)
- D** Evolution de la structure des effectifs et des dépenses de personnel en 2021
- E** Etat annuel des indemnités perçues par les élus en 2021
- F** La structure et la gestion de la dette contractée (en 2021 et 2022)

02 - Bilan de l'année 2021

A Présentation des résultats estimatifs 2021

SITUATION FINANCIERE BP 2021 DE LA 3CBO ET PROSPECTIVE AU 31/12/2021 en fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (K€) en 2021

Chapitre	Intitulé	BP 2021	Montant prévisionnel au 31/12/21
011	Charges à caractère général	3 250	2 500
012	Charges de personnel	3 550	3 330
014	Atténuations de produits	2 680	2 558
65	Autres charges de gestion courante	1 900	1 735
66	Charges financières	145	90
67	Charges exceptionnelles	55	5
022	Dépenses imprévues	712	
	DF RÉELLES	12 292	10 218

Recettes de fonctionnement (K€) en 2021

Chapitre	Intitulé	BP 2021	Montant prévisionnel au 31/12/21
013	Atténuations de charges	0	200
70	Produits des services	412	425
73	Impôts et taxes	7 915	7 627
74	Dotations, subventions et participations	2 202	2 683
75/77	Autres produits de gestion courante/ Produits exceptionnels	8	15
	RF RÉELLES	10 537	10 950
	Épargne brute		732

SITUATION FINANCIERE BP 2021 DE LA 3CBO ET PROSPECTIVE AU 31/12/2021 en fonctionnement

Dépenses d'investissement (K€) en 2021

Chapitre	Intitulé	BP 2021	Montant prévisionnel au 31/12/21
16	Emprunts et dettes assimilées	460	433
20	Immobilisations incorporelles : principalement le PLUIH	416	30
204	Subventions d'équipement versées	130	33
21	Immobilisations corporelles	494	160
23	Immobilisations en cours	2 118	400
27	Créances autres établissements		
O20	Dépenses imprévues	288	
	DI RÉELLES	3 906	1 056

Recettes d'investissement (K€) en 2021

Chapitre	Intitulé	BP 2021	Montant prévisionnel au 31/12/21
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement	282	282
10	Dotations, fonds divers et réserves	17	50
13	Subventions	1 157	2
16	Emprunts		
	RI RÉELLES	1 456	334
	Déficit d'investissement fin 2021		- 722

Le déficit prévisionnel d'investissement est de 722 000 €.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 sont très inférieures à celles prévues au budget de l'année en raison du report de certains gros projets d'investissement.

B Chiffres clés estimatifs 2021 de la 3CBO

L'épargne brute

Cet indicateur permet d'apprécier la marge de manœuvre de la section de fonctionnement et la capacité d'autofinancement de la collectivité. Il est égal aux recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute d'une collectivité a l'obligation d'être positive. Pour augmenter son épargne brute, la collectivité peut augmenter ses ressources de fonctionnement (tarifs, impôts, ...) et/ou maîtriser ses dépenses de fonctionnement (masse salariale, subventions, contrats, ...)

L'épargne nette

C'est l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts : c'est elle qui détermine la capacité à investir.

La capacité de désendettement

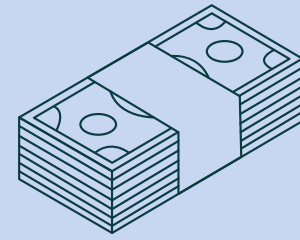
C'est un indicateur de solvabilité qui mesure le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette dans l'hypothèse où la collectivité y consacrerait la totalité de ses ressources.

Chiffres clés estimatifs 2021 de la 3CBO

732 000 €

Épargne brute (EB) prévisionnelle

(Recettes réelles prévisionnelles 10 950 K€ moins les dépenses réelles prévisionnelles : 10 118 K€)



299 000€

Epargne nette prévisionnelle (ou capacité de l'autofinancement)

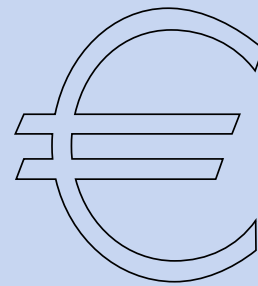
(Epargne brute moins le remboursement du capital de la dette)

549 371,15 €

Remboursement de l'annuité de l'exercice (capital + intérêts)

- dont 455 065,05 € = (capital budget principal : 433 065,05 et capital budget annexe Pense-Folie : 22 000 €) en dépenses d'investissement ;

- dont 94 306,10 € d'intérêts à rembourser (budget principal : 89 711,52 € et budget annexe Pense-Folie : 4 594,58 €) en dépenses de fonctionnement



3 968 292,79 €

Stock de la dette : capital restant dû au 31/12/2021

(dont 3 869 292,79 € du budget principal et 99 000 € du budget annexe Pense-Folie)



5,42 années

La capacité de désendettement prévisionnelle (dette au 31 décembre 2021/EB)

C Bilan estimatif des principaux services en 2021 (OM)

OM			
Dépenses de fonctionnement	Résultat prévisionnel 2021	Recettes de fonctionnement	Résultat prévisionnel 2021
Chap 011 - Charges à caractère général	1 200 000,00	Chap 013 - Atténuations de charge	78 000,00
Chap 012 - Charges de personnel	865 000,00	Chap 70 - Produits des services	220 000,00
Chap 012 - Charges de centralité	100 000,00	Chap 73 - Impôts et taxes	2 850 000,00
Chap 042 - Provision amortissement	69 000,00		
Chap 65 - Autres charges de gestion courant	685 000,00	Chap 74 - Dotations, subventions	170 000,00
Chap 66 - Charges financières	10 000,00		
Total	2 929 000,00		
Excédent de fonctionnement 2021	389 000,00		
Excédent de fonctionnement 2020	408 000,00		
Excédent de fonctionnement 2019	434 251,75		
Excédent de fonctionnement 2018	564 332,03		
Total	2 929 000,00	Total	3 318 000,00
Dépenses d'investissement	Résultat prévisionnel 2021	Recettes d'investissement	Résultat prévisionnel 2021
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilés	93 000	chap 13 - Subventions d'investisse	0,00
Chap 20 - Immo incorporelles			
Chap 21 - Immo corporelles	49 000,00		
Chap 23 - Immo en cours			
Total	142 000,00	Total	0,00
		Déficit d'investissement 2021	-142 000,00
		Déficit d'investissement 2020	-99 000,00
		Déficit d'investissement 2019	-66 978,29
		Déficit d'investissement 2018	-347 320,79

C Bilan estimatif des principaux services en 2021 (Piscines)

PISCOURT			
Dépenses de fonctionnement 2021		Recettes de fonctionnement 2021	
Chap 011- Charges à caractère général	113 000,00	Chap 70 - Produits des services (régie)	6 681,00
Chap 012 - Charges de personnel	30 000,00	74- FCTVA	4 500,00
Chap 66 - Charges financières	13 000,00	Transfert de charges commune Courtenay	140 227,91
Total	156 000,00	Total	151 408,91
		Déficit de fonctionnement 2021	-4 591,09
		Excédent de fonctionnement 2020	73 728,00
		Excédent de fonctionnement 2019	4 616,58
		Excédent de fonctionnement 2018	6 955,82
PISC CHRD (du 01/09/2020 au 31/08/2021)			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chap 011- Charges à caractère général	130 000,00	Chap 013 - Atténuations de charges	44 000,00
Chap 012 - Charges de personnel	320 000,00	Chap 70 - Produits des services (régie)	32 000,00
Chap 66 - Charges financières		Chap 74 - Dotations , subventions et partic	48 500,00
Total	450 000,00	Total	124 500,00
		Déficit de fonctionnement 2021	-325 500,00
		Déficit de fonctionnement 2020	-380 300,00
		Déficit de fonctionnement 2019	-328 366,67
		Déficit de fonctionnement 2018	-251 287,60

**C Bilan estimatif des principaux services en 2021
 (Enfance-Jeunesse)**

Multi-accueil de Courtenay			
Dépenses de fonctionnement 2021	332 000,00	Recettes de fonctionnement 2021	262 050,00
		Déficit de fonctionnement 2021	-69 950,00
		Déficit de fonctionnement 2020	-59 000,00
		Déficit de fonctionnement 2019	-57 000,00
Multi-accueil de Château-Renard			
Dépenses de fonctionnement 2021	385 000,00	Recettes de fonctionnement 2021	312 750,00
		Déficit de fonctionnement 2021	-72 250,00
		Déficit de fonctionnement 2020	-60 000,00
		Déficit de fonctionnement 2019	-115 000,00
Micro crèche de La Selle sur le Bied			
Dépenses de fonctionnement 2021	136 000,00	Recettes de fonctionnement 2021	159 500,00
		Excédent de fonctionnement 2021	23 500,00
		Déficit de fonctionnement 2020	-7 000,00
		Excédent de fonctionnement 2019	15 163,00
Micro-crèche de Douchy			
Dépenses de fonctionnement 2021	136 000,00	Recettes de fonctionnement 2021	135 000,00
		Déficit de fonctionnement 2021	-1 000,00
		Excédent de fonctionnement 2020	6 500,00
		Déficit de fonctionnement 2019	0,00
ALSH			
Dépenses de fonctionnement 2021	282 000,00	Recettes de fonctionnement 2021	160 000,00
		Déficit de fonctionnement 2021	-122 000,00
		Déficit de fonctionnement 2020	-145 000,00
		Déficit de fonctionnement 2019	-107 000,00
RAM			
Dépenses de fonctionnement 2021	97 000,00	Recettes de fonctionnement 2021	78 100,00
		Déficit de fonctionnement 2021	-18 900,00
		Excédent de fonctionnement 2020	1 000,00
		excédent de fonctionnement 2019	3 000,00
Attributions de compensation	208 149,00	Déficit total année 2021	-260 600,00
Coût enfance-jeunesse 3CBO 2021			-52 451,00
Coût enfance-jeunesse 3CBO 2020			-55 851,00

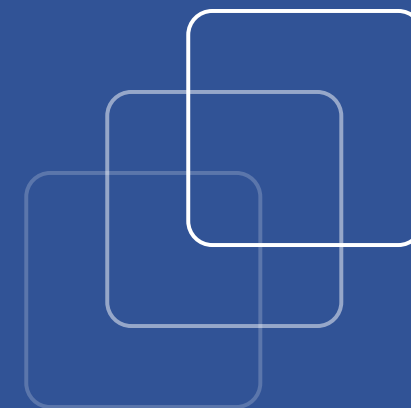
D Évolution des effectifs et des dépenses de personnel

	Au 01/01/2020		Au 01/01/2021		Au 30/11/2021	
	Permanents	Non permanents	Permanents	Non permanents	Permanents	Non permanents
Adjoints administratifs	6		6		7	
Adjoints du patrimoine	2	1	1		1	
Adjoints d'animation	4	4	3	2	4	3
Adjoints techniques	31		30		29	
Agent de maîtrise	6		5		5	
Assistance de conservation du patrimoine			1		1	
Attachés territoriaux	2		2		2	3
Auxiliaires de puériculture	6		6		6	
DGS des communes	1		1		1	
Éducateurs de jeunes enfants	7		7		7	
Éducateurs APS	5		4		6	
Infirmiers en soins généraux	2		2		2	
Ingénieurs territoriaux	2		2		2	
Rédacteurs territoriaux	2		2		2	
Techniciens territoriaux	3		2		3	
DGA	1		0		0	
Totaux	80	5	74	2	78	6
Totaux permanents et non permanents	85		76		84	

Mouvements de postes fin 2021 (comparés au 1/01/2021)

Les principales variations s'expliquent par la mise à disposition des agents CLSH qui étaient auparavant sous contrat 3CBO, le départ à la retraite d'un agent, la création d'un poste de responsable des sports et le recrutement de chargés de projets, ci-dessous les mouvements de postes de début à fin 2021 :

- + 2 adjoints d'animation (1 permanent et un 1 non permanent) ;
- + 1 adjoint administratif (remplacement et transition avant départ en retraite) ;
- 1 adjoint technique (départ en retraite) ;
- + 2 éducateurs APS (création d'un poste de responsable des sports et un responsable de l'animation sportive) ;
- + 1 technicien territorial (agent du service patrimoine) ;
- + 3 attachés territoriaux (postes de chargés de projet).



E Etat annuel des indemnités perçues par les élus en 2021

	Indemnités brutes
Président de la 3CBO	31 504, 08
Vice-Président de la 3CBO	11 542, 08
Vice-Président de la 3CBO	11 542, 08
Vice-Président de la 3CBO	11 542, 08
Vice-Président de la 3CBO	11 542, 08
Vice-Président de la 3CBO	11 542, 08
Vice-Président de la 3CBO	11 542, 08
Vice-Président de la 3CBO	11 542, 08
Vice-Président de la 3CBO	6 444, 33
Vice-Président de la 3CBO	11 542, 08

F La structure et la gestion de la dette contractée en 2021

BUDGET 3CBO									
Objet	Banque	Capital	Taux %	Durée (Nbre d'années)	Fin de l'emprunt	Capital restant	Total Remboursement		Annuité (capital + intérêts) de l'emprunt pour 2021
		Emprunté				Dû au 31/12/2021	Capital 2021	Intérêt 2021	Montant total annuel
Abords du collège CHR D	B. POSTALE	400 000,00 €	2,45	20	01/12/2034	260 000,00 €	20 000,00 €	6 676,26 €	26 676,26 €
Réhabilitation grange RAM Selle/B.	CAF	32 000,00 €	0	2	01/07/2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Bâtiment terrain CHUELLES	C. Dépôts	400 000,00 €	3,91	15	01/02/2028	215 291,38 €	26 304,02 €	9 446,38 €	35 750,40 €
Travaux bureau CHUELLES	CA	50 000,00 €	1,64	5	24/02/2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Acquisition bacs roulants	CE	320 000,00 €	2,7	10	20/12/2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Acquisition de 2 BOM 26T	CA	395 000,00 €	0,99	7	11/03/2023	115 650,10 €	56 976,15 €	1 709,00 €	58 685,15 €
Acquisition mini benne	CA	70 000,00 €	0,53	7	19/10/2023	20 265,00 €	10 052,44 €	160,68 €	10 213,12 €
Honoraires Etudes gymn, TRIGUERES	CE	97 557,89 €	3,59	14	25/02/2020	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Construction gymn. TRIGUERES	CA	57 000,00 €	4,77	20	02/04/2028	26 169,89 €	3 089,39 €	1 395,67 €	4 485,06 €
Construction gymn. TRIGUERES	CA	2 000 000,00 €	4,02	20	19/10/2026	658 354,93 €	116 595,29 €	29 409,99 €	146 005,28 €
Réfection mise aux normes du VOX	CA	100 000,00 €	2,81	10	21/05/2023	21 854,56 €	10 489,26 €	908,86 €	11 398,12 €
Rénovation piscine COURTENAY	CA	1 600 000,00 €	1,04	20	02/10/2036	1 230 599,73 €	75 422,68 €	13 289,12 €	88 711,80 €
Construction piscine CHR D	CA	1 200 000,00 €	1,63	20	16/06/2036	907 677,81 €	55 100,92 €	15 263,40 €	70 364,32 €
Construction MA CHR D et MC DOUCHY/M	CE	250 000,00 €	3,67	20	15/03/2033	167 766,14 €	10 992,37 €	6 524,69 €	17 517,06 €
Construction MSP	CE	125 000,00 €	0,75	15	30/06/2032	94 968,95 €	8 660,86 €	747,50 €	9 408,36 €
Construction MSP	CE	175 000,00 €	1,87	20	30/06/3037	150 694,30 €	9 722,28 €	2 916,45 €	12 638,73 €
Travaux Médiathèque CHR D	DEXIA	111 562,49 €	4,26	15	01/06/2021	0,00 €	29 659,39 €	1 263,52 €	30 922,91 €
TOTAL EMPRUNTS BUDGET 3CBO		7 383 120,38 €				3 869 292,79 €	433 065,05 €	89 711,52 €	522 776,57 €
BUDGET ZA PENSE FOLIE									
Travaux Extension de la ZA PF	CE	330 000,00 €	4,02	15	01/05/2026	99 000,00 €	22 000,00 €	4 594,58 €	26 594,58 €
TOTAL EMPRUNT BUDGET ZA PENSE FOLIE		330 000,00 €				99 000,00 €	22 000,00 €	4 594,58 €	26 594,58 €
TOTAL DE TOUS LES EMPRUNTS		7 713 120,38 €			EN 2021	3 968 292,79 €	455 065,05 €	94 306,10 €	549 371,15 €

F La structure et la gestion de la dette contractée en 2022 (pour information)

BUDGET 3 CBO									
Objet	Banque	Capital	Taux %	Durée (Nbre d'années)	Fin de l'emprunt	Capital restant Dû	Total Remboursement		Annuité (capital + intérêts) de l'emprunt pour 2022
		Emprunté				Au 31/12/2022	Capital 2022	Intérêt 2022	Montant total annuel
Abords du collège CHR D	B. POSTALE	400 000,00 €	2,45	20	01/12/2034	240 000,00 €	20 000,00 €	6 186,26 €	26 186,26 €
<i>Réhabilitation grange RAM Selle/B.</i>	<i>CAF</i>	<i>32 000,00 €</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>01/07/2020</i>	<i>0,00 €</i>		<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Bâtiment terrain CHUELLES	C. Dépôts	400 000,00 €	3,91	15	01/02/2028	187 958,87 €	27 332,51 €	8 417,89 €	35 750,40 €
<i>Travaux bureau CHUELLES</i>	<i>CA</i>	<i>50 000,00 €</i>	<i>1,64</i>	<i>5</i>	<i>24/02/2019</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Acquisition bacs roulants</i>	<i>CE</i>	<i>320 000,00 €</i>	<i>2,7</i>	<i>10</i>	<i>20/12/2020</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Acquisition de 2 BOM 26T	CA	395 000,00 €	0,99	7	11/03/2023	58 109,89 €	57 540,21 €	1 144,94 €	58 685,15 €
Acquisition mini benne	CA	70 000,00 €	0,53	7	19/10/2023	10 159,28 €	10 105,72 €	107,40 €	10 213,12 €
<i>Honoraires Etudes gymn, TRIGUERES</i>	<i>CE</i>	<i>97 557,89 €</i>	<i>3,59</i>	<i>14</i>	<i>25/02/2020</i>	<i>0,00 €</i>		<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Construction gymn. TRIGUERES	CA	57 000,00 €	4,77	20	02/04/2028	22 933,14 €	3 236,75 €	1 248,31 €	4 485,06 €
Construction gymn. TRIGUERES	CA	2 000 000,00 €	4,02	20	19/10/2026	537 001,37 €	121 353,56 €	24 651,72 €	146 005,28 €
Réfection mise aux normes du VOX	CA	100 000,00 €	2,81	10	21/05/2023	11 070,55 €	10 784,01 €	614,11 €	11 398,12 €
Rénovation piscine COURTENAY	CA	1 600 000,00 €	1,04	20	02/10/2036	1 154 389,59 €	76 210,14 €	12 501,66 €	88 711,80 €
Construction piscine CHR D	CA	1 200 000,00 €	1,63	20	16/06/2036	851 678,83 €	55 998,98 €	14 365,34 €	70 364,32 €
Construction MA CHR D et MC DOUCHY/M	CE	250 000,00 €	3,67	20	15/03/2033	156 372,54 €	11 393,60 €	6 123,46 €	17 517,06 €
Construction MSP	CE	125 000,00 €	0,75	15	30/06/2032	86 242,90 €	8 726,05 €	682,31 €	9 408,36 €
Construction MSP	CE	175 000,00 €	1,87	20	30/06/3037	140 972,02 €	9 722,28 €	2 734,65 €	12 456,93 €
<i>Travaux Médiathèque CHR D</i>	<i>DEXIA</i>	<i>111 562,49 €</i>	<i>4,3</i>	<i>15</i>	<i>01/06/2021</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
TOTAL EMPRUNTS BUDGET 3CBO		7 383 120,38 €				3 456 888,98 €	412 403,81 €	78 778,05 €	491 181,86 €
BUDGET ZA PENSE FOLIE									
Travaux Extension de la ZA PF	CE	330 000,00 €	4,02	15	01/05/2026	77 000,00 €	22 000,00 €	3 697,89 €	25 697,89 €
TOTAL EMPRUNT BUDGET ZA PENSE FOLIE		330 000,00 €				77 000,00 €	22 000,00 €	3 697,89 €	25 697,89 €
TOTAL DE TOUS LES EMPRUNTS		7 713 120,38 €			EN 2022	3 533 888,98 €	434 403,81 €	82 475,94 €	516 879,75 €

03 Les orientations budgétaires 2022 - 2026

- A** Stratégie financière
- B** Programmation pluriannuelle prévisionnelle 2022 -2026

A Stratégie financière

1 • Dessiner une prospective financière raisonnée avec les paramètres suivants :

- Ne jamais descendre la trésorerie en-dessous d'1 M €, la conserver entre 1,5 M et 2 M €
- Recourir de façon modérée à l'emprunt
- N'utiliser le levier fiscal qu'en dernier recours ou si il vient financer une politique particulière
- Contrôler en permanence sa section de fonctionnement mais ne pas s'interdire des dépenses de personnel si le poste visé entraîne une amélioration notable de l'environnement de la 3CBO (exemple antérieur : chargé de développement touristique)

2 • Définir un socle de base d'investissements incontournables, soit liés aux compétences fortes de la 3CBO, soit aux compétences à venir :

➤ Développement économique

- Aides aux entreprises (ligne annuelle de 130 000 €/an, avec subvention exceptionnelle de 100 000 € à Comexo pour 2022)
- Acquisition terrains de la future ZAE : 1 000 000 €, financés à hauteur de 800 000 € par le volet 2 fonds Loiret

➤ Environnement

- 2 camions de collecte : 500 000 €, financés à hauteur de 300 000 € par le volet 2 fonds Loiret
- Ecopôle (voir focus ci-dessous) : 450 000 €, qui correspond à l'achat des bacs jaunes pour le tri sélectif

➤ Urbanisme/habitat

- Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat : reste à réaliser de 150 000 € pour 2022
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (en lien avec l'Opération de Revitalisation des Territoires) : Proposition de 450 000 € sur la période 2022-2026, financée par la taxe d'habitation sur les logements vacants

➤ Enfance-jeunesse

- Micro crèche de Bazoches : reste à réaliser de 510 000 € pour 2022 (financement entre 70 et 80 %)

➤ Patrimoine

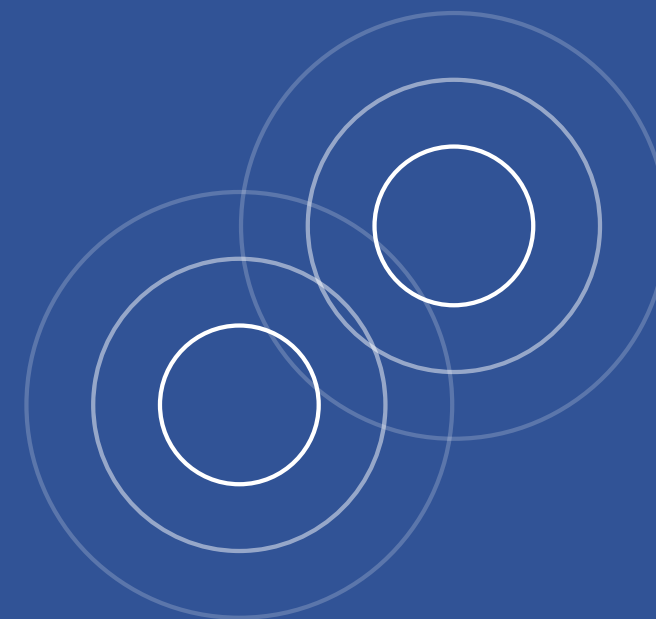
- Ligne annuelle de 150 000 €, montée à 350 000 en 2022 et 2023 pour divers travaux (route de Cudot, toiture du gymnase de Triguères)

➤ Eau et assainissement

- Schéma directeur intercommunal d'adduction en eau potable : 500 000 €, financés à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau
- Schéma directeur intercommunal d'assainissement : 500 000 €, financés à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau

➤ FOCUS ÉCOPÔLE

- Investissement incontournable en raison de l'obsolescence des déchèteries actuelles et de l'évolution des pratiques à venir (tri sélectif et bacs jaunes par exemple).
- La direction financière propose de le réaliser sous forme de concession de travaux publics. L'investissement sera réalisé puis exploité par un prestataire privé. L'idée est de troquer le coût actuel de fonctionnement de nos déchèteries par une subvention d'équilibre versée au délégataire.
- Si ce « pari » est tenu, la 3CBO conservera des marges de manœuvre financières pour d'autres investissements. Si tel n'est pas le cas, il faudra envisager la création d'un écopôle a minima et repousser l'ensemble des investissements hors socle incontournable défini ci-dessus.



3 • Dresser la liste des autres investissements potentiels de la 3CBO

⇒ Création d'un centre de loisirs à Château-Renard / transfert du pôle administratif à Chuelles :

Après réflexion, il paraît pertinent de ne pas utiliser le bâtiment adjacent au gymnase de Château-Renard, trop exigu pour accueillir le nombre d'enfants souhaité dans le futur ALSH de Château-Renard. En revanche, l'actuel pôle administratif se prête parfaitement à ce besoin : espaces intérieurs suffisants, espaces verts, cour de jeu, parkings, à proximité de l'école. Cet investissement pourrait être, de plus, réalisé à moindre frais.

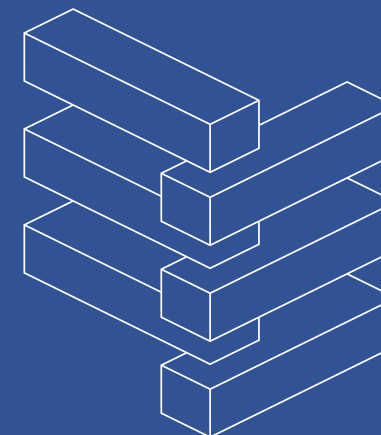
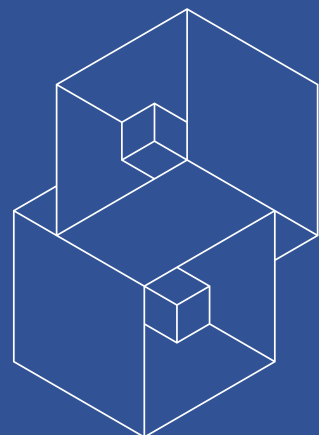
Parallèlement, les pôles administratif et technique commencent à être trop petits pour les équipes. Ainsi, la salle de réunion du pôle technique est supprimée pour accueillir un agent supplémentaire au service urbanisme. Il faut également préparer la création d'un service de facturation d'une part pour les compétences eau et assainissement, d'autre part dans le cas de la mise en place d'une redevance incitative.

Cela permettrait également de résoudre des problèmes de mise aux normes pour la voirie des camions de collecte. Le projet pourrait être étudié sous l'angle de la construction modulaire. L'ensemble (ALSH/nouveau siège) peut être estimé à 2 M €.

La DETR peut être sollicitée dans ce cadre et il reste possible de recourir dans une moindre mesure à l'emprunt. En tout état de cause, il faut attendre les résultats de la procédure de concession de l'écopôle avant de lancer un tel investissement.

Concernant la santé :

- © La maison de santé de Courtenay qui pourrait être localisée au sein de l'ancienne trésorerie, rénovée récemment. La DSIL et le CRST peuvent être mobilisés dans ce cadre.
- © L'extension de la maison de santé de Saint-Germain des Prés, projet d'accueil d'un médecin supplémentaire et d'un orthophoniste, subventionnée par la DETR, la DSIL et le CRST.
- © Une ressourcerie/matériauthèque : il pourrait être adroit de réaliser ce projet en régie dans la mesure où il doit être possible d'obtenir des subventions. Si tel n'était pas le cas, ce projet serait réintégré au sein de la concession de l'écopôle.
- © La cuisine centrale : une étude de faisabilité est en cours concernant cet équipement. Le montant de l'investissement devrait se situer entre 1,5 M € et 2 M €. Des questions se posent sur le portage juridique de la structure et le financement de son fonctionnement. En tout état de cause, ce projet ne pourrait être lancé qu'en 2023 si tous les feux sont au vert.



En matière de développement touristique :

- La valorisation de la vallée de la Cléry : après l'étude réalisée en 2019, il convient d'achever les travaux préconisés ainsi que l'organisation de ce produit touristique qui nécessite une importante réflexion avec la filière touristique et les acteurs publics concernés.

A noter que le projet de valorisation de la vallée de l'Ouanne n'a pas été retenu lors du bureau communautaire du 22 novembre.

En matière de développement économique :

- Le passage en LED des zones d'activités. Actuellement, toutes les zones ne sont pas équipées en LED. Il serait pertinent de finaliser ce projet qui peut bénéficier de subvention notamment au titre du CRST.

A noter que le projet de maison multi-services n'a pas été retenu lors du bureau communautaire du 22 novembre.

B Programmation pluriannuelle prévisionnelle 2022-2026

	Dépenses					Recettes				
	2022	2023	2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026
Aides économiques	230 000,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00	200 000,00				
Entretien patrimoine	350 000,00	350 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	52 500,00	52 500,00	22 500,00	22 500,00	22 500,00
Camions OM		500 000,00					375 000,00			
Micro crèche (RAR)	510 000,00						615 000,00			
Transfert AEP	200 000,00	200 000,00	100 000,00				150 000,00	250 000,00		
Transfert ASS	100 000,00	200 000,00	200 000,00				150 000,00	250 000,00		
PLUIH	150 000,00									
OPAH	50 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
terrains ZAE		1 000 000,00						800 000,00		
Tri sélectif		225 000	225 000							
PA/ALSH		1 000 000,00	1 000 000,00				325 000,00	325 000,00		
Maison de santé Courtenay	500 000,00						250 000,00			
Ressourcerie/matériauthèque		500 000,00	250 000,00				75 000,00	287 500,00		
Cuisine Centrale		500 000,00	1 500 000,00			50 000,00	600 000,00			
Valorisation de la Cléry	100 000,00	80 000,00						87 000,00		
Agrandissement MSP	500 000,00						260 000,00			
Eclairage des zones	70 000,00						50 000,00			
Total	2 760 000,00	4 785 000,00	3 655 000,00	380 000,00	380 000,00	302 500,00	3 002 500,00	2 122 000,00	122 500,00	122 500,00
				Dépenses totales	11 960 000,00			Recettes totales	5 672 000,00	

Prospective financière 2022-2026

Scénario 1

Prospective financière au fil de l'eau incluant la programmation entière définie ci-dessus.

Scénario 2

Idem 1er scénario + utilisation d'un emprunt à 1 M € pour financer le transfert au pôle administratif.

Scénario 3

Suppression des projets optionnels et écopôle à 5 M € financé par la 3CBO et exploité en régie. Emprunt de 2 M € et subvention à 1 M € (par exemple volet 2 Fonds Loiret).

Prospective financière 2022-2026 (Scénario 1)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Trésorerie de départ	4 205 560,42	4 490 560,42	4 213 560,42	2 020 253,42	552 445,46	-617 071,55	-511 020,04
RF	11 170 000,00	10 950 000,00	11 038 643,00	11 157 903,79	11 277 787,92	11 348 301,01	11 419 448,72
DF	10 216 000,00	10 218 000,00	10 362 450,00	10 451 211,75	10 541 304,93	10 632 749,50	10 725 565,74
Epargne brute	954 000,00	732 000,00	676 193,00	706 692,04	736 482,99	715 551,51	693 882,98
Emprunt	472 000,00	433 000,00	412 000,00	392 000,00	373 000,00	352 000,00	333 000,00
Epargne nette	482 000,00	299 000,00	264 193,00	314 692,04	363 482,99	363 551,51	360 882,98
RI	234 000,00	47 000,00	302 500,00	3 002 500,00	2 122 000,00	122 500,00	122 500,00
DI	431 000,00	623 000,00	2 760 000,00	4 785 000,00	3 655 000,00	380 000,00	380 000,00
Solde	285 000,00	-277 000,00	-2 193 307,00	-1 467 807,96	-1 169 517,01	106 051,51	103 382,98
Trésorerie	4 490 560,42	4 213 560,42	2 020 253,42	552 445,46	-617 071,55	-511 020,04	-407 637,06

Prospective financière 2022-2026 (Scénario 2 : emprunt d'1 M€ pour le projet PA/ALSH sur 20 ans)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Trésorerie de départ	4 205 560,42	4 490 560,42	4 213 560,42	2 020 253,42	1 227 445,46	605 928,45	563 979,96
RF	11 170 000,00	10 950 000,00	11 038 643,00	11 157 903,79	11 277 787,92	11 348 301,01	11 419 448,72
DF	10 216 000,00	10 218 000,00	10 362 450,00	10 451 211,75	10 541 304,93	10 632 749,50	10 725 565,74
Epargne brute	954 000,00	732 000,00	676 193,00	706 692,04	736 482,99	715 551,51	693 882,98
Emprunt	472 000,00	433 000,00	412 000,00	392 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Epargne nette	482 000,00	299 000,00	264 193,00	314 692,04	236 482,99	215 551,51	193 882,98
RI	234 000,00	47 000,00	302 500,00	3 677 500,00	2 797 000,00	122 500,00	122 500,00
DI	431 000,00	623 000,00	2 760 000,00	4 785 000,00	3 655 000,00	380 000,00	380 000,00
Solde	285 000,00	-277 000,00	-2 193 307,00	-792 807,96	-621 517,01	-41 948,49	-63 617,02
Trésorerie	4 490 560,42	4 213 560,42	2 020 253,42	1 227 445,46	605 928,45	563 979,96	500 362,94

Prospective financière 2022-2026 (Scénario 3 : écopôle à 5 M €, 2 M € emprunt, 1 M € subvention)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Trésorerie de départ	4 205 560,42	4 490 560,42	4 213 560,42	2 020 253,42	1 227 445,46	605 928,45	563 979,96
RF	11 170 000,00	10 950 000,00	11 038 643,00	11 157 903,79	11 277 787,92	11 348 301,01	11 419 448,72
DF	10 216 000,00	10 218 000,00	10 362 450,00	10 451 211,75	10 541 304,93	10 632 749,50	10 725 565,74
Epargne brute	954 000,00	732 000,00	676 193,00	706 692,04	736 482,99	715 551,51	693 882,98
Emprunt	472 000,00	433 000,00	412 000,00	392 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
Epargne nette	482 000,00	299 000,00	264 193,00	314 692,04	236 482,99	215 551,51	193 882,98
RI	234 000,00	47 000,00	302 500,00	3 677 500,00	2 797 000,00	122 500,00	122 500,00
DI	431 000,00	623 000,00	2 760 000,00	4 785 000,00	3 655 000,00	380 000,00	380 000,00
Solde	285 000,00	-277 000,00	-2 193 307,00	-792 807,96	-621 517,01	-41 948,49	-63 617,02
Trésorerie	4 490 560,42	4 213 560,42	2 020 253,42	1 227 445,46	605 928,45	563 979,96	500 362,94

CONCLUSION

La 3CBO est actuellement dans une phase délicate en raison du contexte profond de transformation de son environnement : incertitude économique, mutation environnementale, transformations sociétales et technologiques.

Notre intercommunalité doit réussir sa mue qui lui permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- Gagner en autonomie financière en diminuant la part du budget ordures ménagères dans son budget principal ;
- (Re)dynamiser l'activité économique du territoire ;
- Anticiper les transferts de compétence et se mettre en ordre de marche efficace.

Le projet d'écopôle est central pour la 3CBO. De lui découlera une amélioration de la qualité de service (tri sélectif ramassé en porte à porte) et une maîtrise des coûts liés à la collecte et aux traitements des déchets grâce à la diminution de la quantité des ordures ménagères à brûler et à l'augmentation des recettes provenant du tri sélectif.

CONCLUSION

- Gagner en autonomie financière en diminuant la part du budget ordures ménagères dans son budget principal :

Le projet d'écopôle est central pour la 3CBO. De lui découlera une amélioration de la qualité de service (tri sélectif ramassé en porte à porte) et une maîtrise des coûts liés à la collecte et aux traitements des déchets grâce à la diminution de la quantité des ordures ménagères à brûler et à l'augmentation des recettes provenant du tri sélectif. Il propulsera la 3CBO dans une autre dimension environnementale et sociétale (projet de matériauthèque/ressourcerie).

La 3CBO doit attendre la fin de la procédure de concession qui conditionnera le reste de ses investissements.

CONCLUSION

- (Re)dynamiser l'activité économique du territoire :

La 3CBO dispose d'une carte à jouer importante concernant la création d'une nouvelle zone d'activités. La procédure sera longue et difficile mais la démarche doit occuper une place centrale dans ses stratégies financières. Cette zone devrait amener un nouveau souffle économique sur le secteur.

Au vu des perspectives financières de l'EPCI, il faudra très certainement envisager d'avoir recours à des acteurs privés pour la créer et la développer.

CONCLUSION

- Anticiper les transferts de compétence et se mettre en ordre de marche efficace :

Les transferts de compétence Eau potable/Eaux usées impliqueront des transferts de personnel (facturation, techniciens, ingénieur). Afin d'atteindre une efficacité optimale, il paraît judicieux d'étudier la centralisation de l'ensemble des services de la 3CBO à Chuelles, d'autant plus qu'un projet alternatif (centre de loisirs) peut occuper l'actuel pôle administratif. Ne pas anticiper ce virage risque d'amener une lourdeur de gestion qui sera difficilement supportable étant donné la taille de la 3CBO.

BP 2022 Dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le 15/02/2022



ID : 045-200067668-20220210-D2022_005-DE

	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Observations
Chapitre 011 - Charges à caractère général	3 250 000,00	2 543 874,87	3 500 000,00	
6023 - Alimentation	0,00	10,44		
6042 - Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	50 652,90	62 500,00	Dépenses d'alimentation des crèches, 2022 : en hausse (Bazoches)
60611 - Eau et assainissement	56 000,00	37 899,06	56 000,00	
60612 - Énergie - Électricité	100 000,00	90 948,29	200 000,00	2022 : Forte augmentation des dépenses d'électricité (de 55 €/kwh à 120 €/kwh)
60621 - Combustibles	100 000,00	89 107,89	96 500,00	Principalement gaz gymnase de Triguères, gymnase de Château-Renard et piscine de Château-Renard
60622 - Carburants	155 000,00	150 275,54	155 000,00	Carburant Camions de collecte
60623 - Alimentation	5 000,00	4 275,59	4 750,00	
60624 - Produits de traitement	500,00	1 559,82	1 000,00	
60628 - Autres fournitures non stockées	900,00	1 187,40	1 000,00	
60631 - Fournitures d'entretien	12 000,00	11 146,01	12 000,00	
60632 - Fournitures de petit équipement	35 000,00	39 575,67	35 000,00	Compte d'achat des fournitures pour travaux en régie bâtiments et camions
60633 - Fournitures de voirie	0,00	799,20	-	
60636 - Vêtements de travail	10 000,00	6 779,59	6 000,00	
6064 - Fournitures administratives	4 000,00	6 990,61	5 300,00	
6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	3 500,00	3 943,63	4 000,00	
6067 - Fournitures scolaires	2 000,00	1 869,60	2 000,00	
6068 - Autres matières et fournitures	7 000,00	3 705,13	4 000,00	
611 - Contrats de prestations de services	1 000 000,00	989 781,32	1 104 000,00	2021 : Forte augmentation en raison de l'apport croissant de déchets
6135 - Locations mobilières	28 000,00	23 926,57	25 000,00	
61521 - Terrains	0,00	1 484,72	1 000,00	
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	60 000,00	97 359,70	75 000,00	2021 : Travaux COVID piscine Courtenay (30 458 €) + légumerie (10 383 €)
615228 - Entretien et réparations autres bâtiments	3 000,00	272,40	-	
615231 - Entretien et réparations voiries	150 000,00	213 536,88	350 000,00	2021 : paiement solde marché de voirie 2020 + voirie 2021. 2022 : travaux route de Cudot tranche 1
615232 - Entretien et réparations réseaux	3 000,00	7 504,11	-	
61551 - Matériel roulant	125 000,00	130 697,47	135 000,00	Entretien bennes OM
61558 - Autres biens mobiliers	9 500,00	3 007,18	-	
6156 - Maintenance	76 250,00	62 709,36	68 000,00	Bâtiments et logiciels informatiques
6161 - Assurance multirisques	71 000,00	48 601,36	50 000,00	
6162 - Assurance obligatoire dommage - construction	0,00	7 085,52	-	
617 - Etudes et recherches	20 000,00	19 266,00	20 000,00	
6182 - Documentation générale et technique	8 500,00	9 978,30	9 950,00	
6184 - Versements à des organismes de formation	5 000,00	15 878,00	45 000,00	
6188 - Autres frais divers	100 000,00	77 626,83	80 000,00	
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	3 000,00	1 048,22	1 080,00	
6226 - Honoraires	25 000,00	11 527,60	70 000,00	Principalement mission AMO écopôle
6227 - Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	1 000,00	
6228 - Divers	750 000,00	346,00	474 320,00	Réserve
6231 - Annonces et insertions	6 000,00	9 249,83	7 500,00	
6232 - Fêtes et cérémonies	25 000,00	50,00	7 500,00	
6236 - Catalogues et imprimés	5 000,00	228,50	5 500,00	
6237 - Publications	3 500,00	18 701,04	8 500,00	
6247 - Transports collectifs	40 000,00	16 260,00	40 000,00	Transports scolaires vers gymnases et piscine
6251 - Voyages et déplacements	5 000,00	3 592,12	4 350,00	
6256 - Missions	0,00	111,80	-	
6261 - Frais d'affranchissement	9 000,00	6 803,18	6 500,00	
6262 - Frais de télécommunications	28 000,00	18 404,68	18 000,00	
627 - Services bancaires et assimilés	1 000,00	168,46	1 200,00	
6281 - Concours divers (cotisations...)	35 000,00	30 203,47	30 600,00	
6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	25 000,00	28 222,66	25 000,00	Piscine de Courtenay
6283 - Frais de nettoyage des locaux	3 500,00	45 534,20	51 150,00	Prestation Pithiviers Nettoyage
62875 - Aux communes membres du GFP	111 800,00	118 914,28	119 800,00	Entretien espaces verts ZAE + repas ALSH + personnel ALSH CHRD
62878 - A d'autres organismes	0,00	2 566,95	-	
6288 - Autres services extérieurs	12 050,00	14 036,94	12 000,00	
63512 - Taxes foncières	7 000,00	6 584,00	6 000,00	
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	2 000,00	0,00		
637 - Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	2 000,00	1 878,85	2 000,00	

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 550 000,00	3 315 581,07	3 650 000,00	Prévoir personnel n° culture/tourisme + chargé de mission santé + responsable RH
Chapitre 014 - Atténuation de produits	2 680 000,00	2 557 836,15	2 396 000,00	
7391171 - Dégrèv.taxe foncière/propriétés non bâties jeunes agriculteurs	1 000,00	540,00	1 000,00	
739211 - Attributions de compensation	2 334 000,00	2 229 580,15	2 050 000,00	AC 2022 en baisse
739221 - Reversement au FNGIR	265 000,00	262 854,00	265 000,00	FNGIR communes 2022
739223 - Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	80 000,00	64 862,00	80 000,00	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 900 000,00	1 729 817,48	1 828 000,00	
6517 - Droits d'utilisation - informatique en nuage		525,87	1 000,00	
6512 - Autres Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	50 000,00	20 770,25	25 000,00	
6531 - Indemnités	125 000,00	117 859,79	125 000,00	
6533 - Cotisations de retraite	12 000,00	6 997,39	10 000,00	
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	35 000,00	31 314,41	35 000,00	
6535 - Formation	3 000,00	1 190,42	2 000,00	
65372 - Cotisations au fonds de financement de l'alloc		237,49		
6541 - créances admises en non valeur	10 000,00	0,00	5 000,00	
6542 - créances éteintes	10 000,00	0,00	5 000,00	
6553 - Service d'incendie	640 000,00	629 036,20	640 000,00	Contributions 2022 SDIS 45
65541 - Contribution au fonds de compensation des charges territoriales	860 000,00	789 944,52	830 000,00	Contribution SMIRTOM, PETR, EPAGE...
6558 - Autres contributions obligatoires	15 000,00	16 240,00	15 000,00	Contribution au FIPHFP
657362 - Subvention de fonctionnement versée au CIAS	0,00	0,00	30 000,00	Subvention CIAS nécessaire en raison de la baisse des recettes de la MARPA
65738 - Autres organismes publics	10 000,00	16 000,00	6 000,00	Subvention collège de Château-Renard et de Courtenay
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	130 000,00	99 700	100 000,00	Subventions diverses associations
65888 - Autres		1,14		
Chapitre 66 - Charges financières	145 000,00	85 788,69	126 000,00	
66111 - Intérêts réglés à échéance	119 000,00	89 777,64	100 000,00	Intérêts d'emprunt 2022
66112 - Intérêts - rattachements des intérêts courus non échus	0,00	-29 050,95		
661121 - Montant des ICNE de l'exercice		25 062,00	26 000,00	ICNE 2022
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	26 000	0,00		
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	55 000,00	3 195,29	45 000,00	
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marché	15 000,00	0,00	10 000,00	
6712 - Amendes fiscales et pénales	15 000,00	0,00	10 000,00	
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	2 085,29	10 000,00	
6745 - Subventions aux personnes de droit privé	10 000,00	1 110,00	10 000,00	
6748 - Autres subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	
678 - Autres charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	5 000,00	
Chapitre 68 - Dotations aux amortissement et aux provisions	0,00	0,00	0,00	
6815 - Dotations aux prov.pour risques et charges de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	
TOTAL des dépenses réelles	11 580 000,00	10 236 093,55	11 545 000,00	
Chapitre 022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	800 000,00	0,00	797 891,57	
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	2 000 000,00		1 930 200,60	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	750 000,00	583 865,83	650 000,00	Montant estimé des amortissements
6761 - Différence sur réalisations (positives)	0,00		0,00	
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	750 000,00	583 865,83	650 000,00	
TOTAL GENERAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	15 130 000,00	10 819 959,38	14 923 092,17	

	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chapitre 013 - Atténuations de charges	0,00	223 873,90	0,00	Remboursement assurance du personnel (CPAM et SOFAXIS)
6419 - Remboursement sur rémunérations du personnel	0,00	141 418,51	0,00	
6559 - Remboursement sur charges de SS et de prévoyances	0,00	82 455,39	0,00	
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	412 000,00	557 538,03	500 000,00	
70613 - Abonnements pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux	65 000,00	74 466,92	65 000,00	Redevance spéciale OM et convention cartons et verre
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00	2 402,70	0,00	
70632 - Produits des services à caractère de loisirs	80 000,00	109 045,29	140 000,00	Recettes prévisionnelles des piscines et des ALSH
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	100 000,00	153 293,80	78 000,00	Recettes crèches
7078 - Autres marchandises	100 000,00	138 169,28	120 000,00	Recettes diverses (vente papier, composteur, ferraille,...)
7083 - Locations diverses	6 000,00	11 462,80	10 000,00	Recette location benne enlèvement des déchets spécifiques
70841 - Aux budgets annexes	0,00	14 908,60	45 000,00	Remboursement mises à disposition agents communautaires
70848 - aux autres organismes	29 000,00	30 787,68	30 000,00	Remboursement frais de personnel SPANC
70871 - par la collectivité de rattachement	2 000,00	2 969,60	2 000,00	Remboursement autres frais de fonctionnement du SPANC
70875 - Par les communes membres du GFP	0,00	6 845,00	0,00	
70878 - par d'autres redevables	30 000,00	13 186,36	10 000,00	Participation syndicat transport scolaire aux frais de fonctionnement gymnase Courtenay + remboursement assurance
Chapitre 73 - Impôts et taxes	7 914 715,00	7 652 592,60	7 500 932,00	
73111 - Taxes foncières et d'habitation	3 869 515,00	1 767 635,00	1 750 000,00	CFE + TF
73112 - CVAE	605 000,00	618 038,00	600 000,00	
73113 - TASCOT	95 000,00	96 816,00	95 000,00	
73114 - IFR	105 000,00	110 113,00	105 000,00	
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	12 950,00	0,00	
73211 - AC	250 000,00	257 055,60	215 732,00	AC 2022 variable service urba
7331 - TEOM	2 825 200,00	2 852 641,00	2 825 200,00	
7346 - Taxe milieu aquatiques et inondations	75 000,00	75 013,00	75 000,00	Taxe GEMAPI
7353 - Redevance des mines	90 000,00	88 701,00	85 000,00	
7382 - Fraction de TVA	0,00	1 773 630,00	1 750 000,00	
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	2 202 186,01	2 731 441,98	2 555 000,00	
74124 - Dotation d'intercommunalité	350 000,00	393 846,00	390 000,00	
74126 - dotation de compensation des groupements	490 000,00	482 710,00	480 000,00	
744 - FCTVA	10 000,00	38 478,19	20 000,00	
7461 - DGD	15 000,00	16 050,00	15 000,00	DGD urbanisme
74718 - Autres	30 000,00	69 115,45	60 000,00	MSA PSU EJ
7472 - Régions	0,00	7 350,00	0,00	
7473 - Départements	110 000,00	124 190,78	0,00	50 % participation subvention entreprise Covid aide Département du Loiret (90 000 €) touchée en 2021
74741 - Communes membres du GFP		53 892,38	50 000,00	Recettes d'utilisation de la piscine pour les communes
74758 - Autres groupements	50 000,00	0,00		
7478 - Autres organismes	1 000 000,00	887 904,86	850 000,00	Recettes CAF Enfance-Jeunesse projetées (700 000 €) et recettes Eco organisme (150 000 €)
748311 - Compensation des pertes de bases d'imposition à la CET	0,00	253 004,00	170 000,00	
74833 - Etat - Compensation au titre de la CET	7 186,01	399 360,00	380 000,00	
74834 - Etat - Compensation au titre des exo de TF	0,00	5 235,00	0,00	
74835 - Etat - Compensation au titre des exo de TH	140 000,00	0,00	140 000,00	
7488 - Autres attributions et participations		305,32		
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	8 500,00	14 275,98	8 500,00	
752 - Revenus des immeubles	8 500,00	9 728,00	8 500,00	loyers SISA MSP
7588 - Autres produits de gestion courante	0,00	4 547,98	0,00	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00	633,21	0,00	
7711 - Débits et pénalités perçus	0,00		0,00	
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00		0,00	
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	532,76	0,00	
775 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
7788 - Produits exceptionnels divers	0,00	100,45	0,00	
TOTAL des recettes réelles	10 537 401,01	11 180 355,70	10 564 432,00	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	203 816,46	250 000,00	
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	300 000,00	203 816,46	250 000,00	Amortissement subventions prévisionnel
RECETTES DE L'EXERCICE FONCTIONNEMENT	10 837 401,01	11 384 172,16	10 814 432,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté	4 204 814,99	4 204 814,99	4 108 660,17	Résultat prévisionnel calculé après RAR 2021
TOTAL GENERAL RECETTES FONCTIONNEMENT	15 042 216,00	15 588 987,15	14 923 092,17	

BP 2022 3CBO Dépenses d'investissement

Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le 15/02/2022


ID : 045-200067668-20220210-D2022_005-DE



	BP 2021	CA 2021 prévisionnel	RAR 2021	Nouvelles mesures BP 2022	BP 2022 (incluant les RAR 2021)	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	460 000,00	433 783,41		450 000,00	430 000,00	
1641 - Remboursement en capital	460 000,00	433 783,41		430 000,00	430 000,00	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	416 000,00	32 505,22	299 168,00	140 000,00	439 168,00	
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	150 000,00	11 832,00	132 868,00	15 000,00	147 868,00	RAR 2021 : PLUI (115 000 €) + complément PLUI (15 000 €)
2031 - Frais d'études	241 000,00	20 673,22	166 300,00	100 000,00	266 300,00	RAR 2021 Etudes Eau + ACP assainissement
2033 - Frais d'insertion				10 000,00	10 000,00	Frais d'insertion divers
2051 - Concessions et droits similaires	25 000,00			15 000,00	15 000,00	Provision logiciels
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	130 000,00	32 940,90	34 850,00	230 000,00	264 850,00	
20421 - Privé - Biens mobiliers, matériels et études		12 970,04			0,00	
20422 - Privé - bâtiments et installations	130 000	19 970,86	34 850,00	230 000,00	264 850,00	Enveloppe de 100 000 € immobilier entreprises + Enveloppe de 30 000 € TPE + enveloppe exceptionnelle COMEXO
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	494 000,00	156 060,92	0,00	1 255 000,00	1 255 000,00	
211 - Terrains nus				100 000,00	100 000,00	Achat terrain pour éco-pôle
2128 - Autres agencements et aménagements	0,00	4 116,00			0,00	
21318 - Autres bâtiments publics	5 000,00	0,00		0,00	0,00	
2132 - Immeuble de rapport	300 000,00	0,00		330 000,00	330 000,00	Achat du bâtiment maison multi services à Courtenay au BP 2021
2135 - Installation générales,...	20 000,00	2 672,28		20 000,00	20 000,00	
2138 - Autres constructions	20 000,00	5 027,48		0,00	0,00	
2152 - Installations de voirie	0,00	339,30		70 000,00	70 000,00	Eclairage public Zones d'activité
21571 - Matériel roulant - Voirie				600 000,00	600 000,00	Achat de deux bennes OM
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000,00	38 680,20		10 000,00	10 000,00	
21728 - Autres agencements...	15 000,00	31 427,94		0,00	0,00	
21731 - Bâtiments publics	20 000,00	0,00		0,00	0,00	
21735 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	50 000,00	44 777,66		100 000,00	100 000,00	Provision travaux de valorisation de la vallée de la Cléry
2181 - Installations générales, agencements, aménagement	25 000,00	6 984,62		0,00	0,00	
2182 - Matériels de transport	0,00	8 516,40			0,00	
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00	9 930,47		20 000,00	20 000,00	
2184 - Mobilier	4 000,00	2 502,57		5 000,00	5 000,00	
2188 - Autres immobilisations corporelles	10 000,00	1 086,00		0,00	0,00	
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	2 117 500,00	375 927,65	437 149,16	1 240 000,00	1 677 149,16	
2313 - Constructions	1 817 500,00	308 838,05	437 149,16		1 677 149,16	
<i>Micro-crèche de Bazoches sur le Betz</i>	<i>600 000,00</i>	280 653,34	406 460,66	20 000,00	426 460,66	RAR 2021 Micro crèche Bazoches : 406 460,66 + prévision avenant éventuel
<i>Aménagement d'une MSP</i>	<i>550 000,00</i>	11 293,50	30 688,50	520 000,00	550 688,50	RAR 2021 : Etudes aménagement MSP (31 000 €) et aménagement MSP (520 000 €) en 2021
<i>Maison multi services</i>	<i>600 000,00</i>			200 000,00	200 000,00	Projet maison multi-services, nouvelle destination tiers-lieu (1ère tranche ACP)
<i>Maison de santé Courtenay</i>				500 000,00	500 000,00	Projet maison de santé Courtenay
<i>Autres</i>	<i>125 000,00</i>	16 891,21		0,00	0,00	
2315 - Installations, matériels,...						
2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	300 000,00	67 089,60			0,00	
<i>Clôture et toiture gymnase de Courtenay</i>		67 089,60		0,00	0,00	Clôture, contrôle d'accès et charpente gymnase de Courtenay
Chapitre 020 Dépenses imprévues	288 000,00	0,00		0,00	0,00	
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre section	300 000,00	203 816,46		250 000,00	250 000,00	Amortissement des subventions
TOTAL GENERAL RESTES A REALISER (RAR) 2019			771 167,16			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					301 200,44	

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (RAR + BP 2022)	4 205 500,00	1 235 034,56	771 167,16	3 565 000,00	4 617 367,60
--	---------------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------

Envoyé en préfecture le 15/02/2022
Reçu en préfecture le 15/02/2022
Affiché le 15/02/2022
ID : 045-200067668-20220210-D2022_005-DE



BP 2022 3CBO Recettes d'investissement

	BP 2021	CA 2021	RAR 2021	Nouvelles mesures BP 2022	BP 2022 (incluant les RAR 2021)	OBSERVATIONS
Chapitre 10- Dotations, fonds divers et réserves	16 754,73	66 573,02		100 000,00	100 000,00	
10222 - FCTVA	16 754,73	66 573,02		100 000,00	100 000,00	Estimation FCTVA reçue pour les différents travaux (équilibre section d'invnt)
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00			0,00	
Chapitre 13 -Subventions d'investissement	1 157 200,00	1 850,00	412 000,00	1 525 167,00	1 937 167,00	
1311 - Etat et établissements nationaux	0,00	0,00		83 767,00	83 767,00	DSIL agrandissement MSP (83 800 €)
1312 - Régions	384 000,00	0,00	159 000,00	25 000,00	184 000,00	CRST + CPER aménagement d'une MSP (25 000 €), CRST micro crèche de Bazoches (159 000 €), MSP Courtenay : 160 000 €
1313 - Départements	65 000,00	0,00	65 000,00	1 160 000,00	1 225 000,00	Subvention Volet 2 Département micro-crèche de Bazoches : 65 000 €, bennes OM : 300 000 €, MMS : 480 000 €, terrain écopôle : 80 000 €, MSP Courtenay et agrandissement MSP : 300 000 €
13141 - communes du GFP	0,00	0,00			0,00	Pour mémoire : participation commune Bazoches à prévoir en 2022 pour la VRD de la micro crèche
1318 - Autres	188 000,00	0,00	188 000,00	0,00	188 000,00	Subvention CAF micro-crèche Bazoches (128 000 €) et partie des subventions agence de l'eau étude transfert eau et assainissement (60 000 €)
1328 - Autres	0,00	1 850,00				
1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	520 200,00	0,00		256 400,00	256 400,00	DETR agrandissement MSP (76 400 €) + DETR maison multi services (180 000 €)
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00		0,00	0,00	
1641 - Emprunts		0,00				
Chapitre 23 - Immobilisation en cours		0,00				
238 -Avances et acomptes versés						
Chapitre 021- Virement à la section d'investissement	1 860 578,34			1 930 200,60	1 930 200,60	
Chapitre 040- opérations d'ordre de transferts entre sections	750 000,00	583 865,83		600 000,00	650 000,00	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	281 545,27	281 545,27		193 545,27	0,00	
TOTAL GENERAL RESTES A REALISER (RAR) 2021			412 000,00			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (RAR+ BP 2020)	4 066 078,34	933 834,12	412 000,00	4 348 912,87	4 617 367,60	

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	29	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUVERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_005 – Nouveau Débat d'Orientations Budgétaires 2022 de la 3CBO

Vu l'article L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du mardi 1^{er} février 2022 ;

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-Président en charge des Finances ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le 15/02/2022

ID : 045-200067668-20220210-D2022_005-DE



- **PREND ACTE** de la tenue de ce nouveau Débat d'orientations Budgétaires (DOB) qui s'appuie sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	29	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_006 – Modification de l'autorisation de programme, et crédits de paiement, pour l'étude de transfert de la compétence assainissement et la réalisation du schéma directeur intercommunal afférent

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu la délibération du 11 février 2021 instituant une autorisation de programme pour l'étude de transfert de la compétence assainissement et la réalisation du schéma directeur intercommunal afférent ;

Vu la Commission d'appel d'offres du 2 février 2022 et l'appel d'offres infructueux dont l'objet est la construction du schéma directeur intercommunal d'assainissement,

Vu l'exposé de M. le Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE** de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement tels qu'indiqués ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
AP 02/2021	Etude transfert de l'assainissement	650 000 € TTC	150 000 € TTC	350 000 € TTC	150 000 € TTC

- **AUTORISE** M. le Président, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	29	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_007 – Demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet 2022 intitulé « fonds publics et territoires » de la CAF pour le Relais Petite Enfance de la 3CBO (RPE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'appel à projet « Fonds Publics et territoires » présenté par la CAF ;

Vu la nécessité d'investir dans du nouveaux matériels informatiques et pédagogiques pour le Relais Petite enfance (RPE) de la 3CBO ;

Vu le plan de financement présenté ci-dessous :

Dépenses € HT		Financement	
Logiciel métier	2 840,00 €	Subventions CAF	4 913,00 €
2 postes informatiques et accessoires	2 306,37 €	Autofinancement 3CBO	1 228,47 €
Matériel pédagogique	995,10 €		
TOTAL	6 141,47 €	TOTAL	6 141,47 €

Vu l'exposé du Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projet 2022 intitulé « fonds publics et territoires » auprès de la CAF pour le Relais Petite Enfance de la 3CBO (RPE) selon le plan de financement ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	29	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_008 – Approbation du projet d'agrandissement de la MSP à Saint Germain des Prés et du nouveau plan de financement des travaux d'agrandissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D2021-020 en date du 11 février 2021 validant le changement de destination des travaux du cabinet dentaire en travaux d'agrandissement de la MSP à Saint-Germain-des-Prés ;

Considérant les nouvelles informations financières concernant ces travaux ;

Vu le plan de financement actualisé de ce projet ;

Travaux d'agrandissement de la maison de santé pluridisciplinaire de			
DEPENSES :	€ HT	RESSOURCES :	
Etudes			
Etude géotechnique	2 970		
Maîtrise d'œuvre	25 275	Etat	
Bureau de contrôle	2 960	Dotation de soutien pour l'Investissement Local (DSIL) :	83 797
Coordonnateur SPS	2 030	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)	76 400
Travaux		Contrat de plan état/région	4 800
lot 1 : reprise en sous-œuvre (estimation)	84 500		
lot 2 : gros œuvre	83 204,8	Région	
lot 3 : charpente/couverture	69 913,5	Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)	20 000
lot 4 : isolation/cloison	24 244		
lot 5 : menuiserie extérieure	26 143,71	Département	
lot 6 : menuiserie intérieure	7 927,34	Volet 2	150 000
lot 7 : électricité	18 014		
lot 8 : plomberie	15 361	Mairie de Saint-Germain des Prés	16 000
lot 9 : chauffage/ventilation	25 771		
lot 10 : peinture	12 222,9		
lot 11 : carrelage/sols souples	11 211,51	3CBO	
Travaux annexes : raccordement eaux usées	2 000	Autofinancement (20 %)	87 752
Dépenses imprévues	25 000		
Total dépenses :	438 749	Total des ressources :	438 749

Vu l'avis favorable de la Commission Action sociale du mardi 8 février 2022 ;

Vu l'exposé de M. le Président ;

Vu la demande d'au moins un tiers des membres présents de procéder au vote à bulletins secrets ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, après un vote à bulletins secrets, à la majorité des voix pour (16 voix pour, 12 voix contre, 4 abstentions, 1 blanc) :

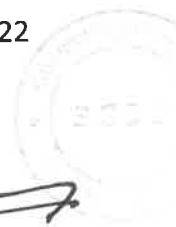
- **APPROUVE** le plan de financement actualisé présenté ci-dessus ;
- **VALIDE** le lancement des travaux d'agrandissement de la MSP à Saint-Germain-des-Prés ;
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	29	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_009 – Autorisation de lancement d'un marché d'acquisition de 2 bennes à ordures ménagères

Vu le Code Général des Collectivité territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les statuts de la 3CBO ;

Vu la nécessité d'acquérir deux nouvelles bennes à ordures ménagères ;

Vu l'avis de la commission environnement du 2 février 2022 ;

Vu l'exposé de M. le Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** de lancer une procédure d'appel d'offres pour l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères de 26 tonnes de PTAC ;
- **PRECISE** que l'estimation du marché est de 400.000 € HT ;
- **AUTORISE** le Président à procéder au lancement de la procédure ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	29	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_010 – Engagement du processus d'élaboration du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) de la 3CBO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D2021_037 engageant la 3CBO dans une démarche d'Économie Circulaire ;

Vu le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés ;

Vu l'exposé de Monsieur le président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **ENGAGE** le processus d'élaboration d'un Programme Local Ménagers et Assimilés (PLPDMA),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à créer une commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA (CCES),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CCES' in the center, with 'COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI DU PLPDMA' around the perimeter.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	29	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DO Duc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_011 – Demande d'avis de la commune de Courtenay sur le projet d'Ecopôle de la 3CBO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-57 ;

Vu les délibérations D2020_2018, D2021_127 et D2021_128 ;

Vu l'étude de préfaisabilité de bureau d'étude OPTAE ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **SOLLICITE** l'avis de la commune de Courtenay sur le projet de construction d'un Ecopôle sur la parcelle XB55,

Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le 15/02/2022

ID : 045-200067668-20220210-D2022_011-DE



- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	28	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële, M. DO Duc à M. SAUVEGRAIN Bernard

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_012 – Déclaration d'infructuosité du marché " Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire de la 3CBO "

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-2 et L1414-4 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2124-1 et 2 et R2161-2 à 5 relatifs aux dispositions des appels d'offres ouvert ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L2152-3 relatif aux offres inacceptables ;

Vu le marché public n°2019-022 « Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire de la 3CBO » lancé en appel d'offres ouvert le 21 décembre 2022 ;

Vu le montant des offres reçues des sociétés Buffet Ingénierie et IA Ingénieur Conseil ;

Vu le rapport présenté par le Bureau d'Etudes SAFEGE, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, lors de la commission d'appel d'offres en date du 2 février 2022 ;

Vu la décision prise par les membres de la commission d'appel d'offre en date du 2 février 2022 ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **PREND ACTE** de la décision prise par les membres de la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 février 2022 quant à la déclaration d'infructuosité du marché public n°2019-022 « Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur le territoire de la 3CBO » ;
- **ACCEPTE** de relancer le marché public en procédure d'appel d'offres ouverte ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	28	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUPT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële, M. DO Duc à M. SAUVEGRAIN Bernard

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_013 – Demande de subvention pour l'action " Pose de repère de crue " dans le cadre du PAPI d'intention du Loing

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu la délibération n° D2018-030 du 11/04/2018 relative à la signature de la convention entre le syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs et les EPCI à fiscalité propre du bassin versant du Loing en vue de la labellisation du PAPI au stade d'intention ;

Vu la délibération n° D2019-150 du 16/12/2019 relative au portage d'actions par la 3CBO dans le cadre du PAPI d'Intention du bassin versant du Loing ;

Vu la délibération n° D2019-150 du 16/12/2019 relative à l'engagement de la 3CBO dans le financement et le portage d'actions du PAPI d'Intention du bassin versant du Loing ;

Vu le plan de financement proposé ci-dessous pour la réalisation de pose de repère de crues.

Dépenses	Recettes			
	FPRNM* (Etat)	AESN	Département	3CBO
Montant estimé € TTC	50% **	30%		20%
40 000 €	20 000 €	12 000 €		8 000 €

* FPRNM (Fonds de prévention des risques naturels majeurs ou fonds Barnier)

** Les subventions État concernant cette action dépendront de la situation PPR (a minima prescrit ou approuvé) des communes concernées.

Vu l'exposé de M. le Président,

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **AUTORISE** M. le Président à demander auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention au meilleur taux pour cette prestation de pose de repère de crues ;
- **AUTORISE** M. le Président à demander auprès du fonds Barnier une subvention au meilleur taux pour cette prestation de pose de repère de crues ;
- **AUTORISE** M. le Président à solliciter et à déposer les dossiers relatifs aux demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du fonds Barnier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires au lancement des études et à la réalisation des dossiers de subventions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	28	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUPT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële, M. DO Duc à M. SAUVEGRAIN Bernard

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_014 – Demande de subvention pour l'action " Diagnostic de vulnérabilité du bâti " dans le cadre du PAPI d'intention du Loing

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu la délibération n° D2018-030 du 11/04/2018 relative à la signature de la convention entre le syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs et les EPCI à fiscalité propre du bassin versant du Loing en vue de la labellisation du PAPI au stade d'intention ;

Vu la délibération n° D2019-150 du 16/12/2019 relative au portage d'actions par la 3CBO dans le cadre du PAPI d'Intention du bassin versant du Loing ;

Vu la délibération n° D2019-150 du 16/12/2019 relative à l'engagement de la 3CBO dans le financement et le portage d'actions du PAPI d'Intention du bassin versant du Loing ;

Vu le plan de financement proposé ci-dessous pour la réalisation du diagnostic vulnérabilité du bâti :

Dépenses	Recettes				
	Montant estimé € TTC	FPRNM* (Etat)	Région	Département	3CBO
12 000 €	50%*				50 %
	6 000€				6 000€

* FPRNM (Fonds de prévention des risques naturels majeurs ou fonds Barnier)

** Les subventions État concernant cette action dépendront de la situation PPR (a minima prescrit ou approuvé) des communes concernées.

Vu l'exposé de M. le Président,

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

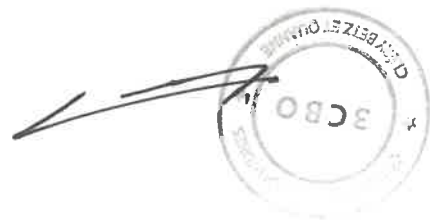
- **AUTORISE** M. le Président à demander auprès du fonds Barnier une subvention au meilleur taux pour cette prestation de diagnostic vulnérabilité du bâti ;
- **AUTORISE** M. le Président à solliciter et à déposer les dossiers relatifs à la demande de subvention du fonds Barnier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires au lancement des études et à la réalisation des dossiers de subventions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	28	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUVERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële, M. DO Duc à M. SAUVEGRAIN Bernard

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_015 – Validation du recrutement d'un chargé de projet culture/tourisme et d'un chargé de projet santé

Vu le Code Général des Collectivité territoriales ;

Vu les statuts de la 3CBO ;

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;

Vu l'intérêt de créer un poste de contrat de projet afférent à un chargé de projet santé ;

Vu l'intérêt de créer un poste de contrat de projet afférent à un chargé de projet culture/tourisme ;

Vu l'exposé de M. le Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix (1 abstention de Mme Francine DE WILDE et 32 voix pour),

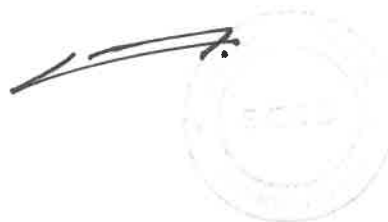
- **VALIDE** le recrutement d'un chargé de projet santé qui fera l'objet d'un contrat de projet de trois ans ;
- **VALIDE** le recrutement d'un chargé de projet culture/tourisme qui fera l'objet d'un contrat de projet de deux ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SCM' and 'M. BETHOUL'.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	28	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUVERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële, M. DO Duc à M. SAUVEGRAIN Bernard

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_016 – Modification du tableau des effectifs par la création de 2 postes d'attaché (TC) en contrats de projet et de postes pour la Micro-crèche de Bazoches-sur-le-Betz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs actuel issu de la délibération du 22 décembre 2021 ;

Vu le besoin de recruter un chargé de projet culture / tourisme et un chargé de projet santé ;

Vu la nécessité de recruter le personnel nécessaire au fonctionnement de la micro-crèche de Bazoches-sur-le-Betz ;

Vu l'exposé de Monsieur le Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la création de 2 postes d'attaché territorial (TC) en contrat de projet, 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale, 1 poste d'adjoint technique territorial (TC) et de 2 postes d'adjoint technique territorial (TNC 25h) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **ADOpte** le tableau des effectifs ci-dessous modifié :

Filières	Cadres d'emplois	Grades	Emplois
			postes autorisés
Filière Administrative	Attachés	Attaché principal (TC)	1
		Attaché (TC)	3
	Rédacteurs	Rédacteur territorial (TC)	3
	Adjoints Administratifs	Adjoint administratif principal de 1ère classe (TC)	2
		Adjoint administratif principal de 2ème classe (TC)	1
		Adjoint administratif (TC)	5
Filière Animation	Adjoints d'animation	Adjoint d'animation (TC)	3
		Adjoint d'animation (TNC 16h30)	1
		Adjoint d'animation (TNC 10h30)	6
Filière culturelle	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	2
	Adjoints du patrimoine	Adjoint du patrimoine (TC)	1
Filière Médico-sociale	Infirmiers territoriaux en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe (TC)	1
		Infirmier en soins généraux de classe normale (TC)	2
	Educateurs de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants (TC)	7
	Auxiliaires de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure (TC)	4
		Auxiliaire de puériculture de classe normale (TC)	4
Filière sportive	Educateurs territoriaux des APS	Educateur territorial des APS principal 1ère classe (TC)	3
		Educateur territorial des APS principal 2ème classe (TC)	1
		Educateur territorial des APS (TC)	2

Filière Technique	Ingénieurs	Ingénieur (TC)	
	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 2ème classe (TC)	
		Technicien territorial (TC)	2
	Agents de maîtrise	Agent de maitrise principal (TC)	2
		Agent de maitrise (TC)	3
	Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1ère classe (TC)	2
		Adjoint technique principal de 2ème classe (TC)	6
		Adjoint technique (TC)	25
		Adjoint technique (TNC 25h)	2
		Adjoint technique (TNC 22h)	2
Emplois fonctionnels			postes autorisés
Directeur général des services des communautés de communes de 20.000 à 40.000 habitants			1
Contrats de projets			postes autorisés
Attaché (TC)			5

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top, 'CCDD' in the center, and 'LEVALLOIS' at the bottom.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	28	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUVERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële, M. DO Duc à M. SAUVEGRAIN Bernard

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_017 – AIDES A L'INVESTISSEMENT POUR LES TPE, EXERCICE 2022, N°1

Vu la convention signée avec la Région le 19/03/2018 permettant l'octroi d'aides à l'immobilier ;

Vu la délibération n°D2019-070 du Conseil Communautaire du 18/06/2019 portant sur la modification du règlement « Cadre d'intervention de la 3CBO en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises sur son territoire » ;

Vu la délibération n°D2020-131 du Conseil Communautaire du 21/12/2020 portant sur la modification du règlement « Cadre d'intervention de la 3CBO en matière d'aide à l'immobilier d'entreprises sur son territoire » ;

Vu l'avenant à la convention prolongeant sa durée de 6 mois validée en Conseil Communautaire le 22/12/2021 ;

Vu les avis émis par la commission Développement Economique et
2022 ;

Vu le tableau des demandes d'aides ci-dessous, après instruction par la Commission
Développement Economique :

Entreprise	Objet de l'investissement	Montant de l'investissement	Avis de la commission	Montant d'aide proposé par la Commission
Carol COCHET	Matériel	6 518,90 HT	favorable	800 €
SARL MATHEY	Matériel et travaux	24 009 € HT	favorable	2 000 €

Vu l'exposé de M. Le Président,

Le quorum ayant été atteint, Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE** d'octroyer les aides à l'investissement telles que décrit dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022
Le Président,
Monsieur BETHOUL Christophe



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	28	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële, M. DO Duc à M. SAUVEGRAIN Bernard

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_018 – APPEL A CANDIDATURES " Appui à la création de réseaux locaux d'entreprises dans les intercommunalités "

Vu le descriptif de l'accompagnement proposé par DEV'Up ;

Vu les projets en cours sur le territoire de la 3CBO ;

Vu l'avis favorable émis lors de la commission Développement Economique et Touristique du 19 janvier 2022 ;

Vu l'exposé de M. Le Président,

Le quorum ayant été atteint,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider la candidature de la 3CBO à cet accompagnement ;
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022
Le Président,
Monsieur BETHOUL Christophe



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	28	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUVERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële, M. DO Duc à M. SAUVEGRAIN Bernard

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_019 – APPEL A PROJET " ENTREPRENDRE AU CŒUR DES TERRITOIRES "

Vu le diagnostic commercial réalisé par Mme PIGEON, Manager de centres-villes ;

Vu le cahier des charges de l'Appel à Projets « Entreprendre au cœur des Territoires » ;

Vu le projet de création d'une « Ruche Economique » ;

Vu l'avis favorable émis lors de la commission Développement Economique et Touristique du 19 janvier 2022 ;

Vu l'exposé de M. Le Président,

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le 15/02/2022

ID : 045-200067668-20220210-D2022_019-DE



- **DECIDE** de valider la candidature de la 3CBO aux côtés de la Caisse Régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA) pour le projet de « Ruche Economique » ;
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	28	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, Mme MONIN Ghislaine, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUPERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële, M. DO Duc à M. SAUVEGRAIN Bernard

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_020 – ADHESION A DEV'UP

Vu la dissolution du « GIP LoiretOrléans Eco » ;

Vu la reprise des missions du « GIP LoiretOrléans Eco » par DEV'Up ;

Vu la demande d'adhésion de DEV'Up ;

Vu l'avis favorable émis lors de la commission Développement Economique et Touristique du 19 janvier 2022 ;

Vu l'exposé de M. Le Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le 15/02/2022

ID : 045-200067668-20220210-D2022_020-DE



Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- **DECIDE** de valider l'adhésion de la 3CBO à DEV'Up pour la somme de 1500 euros au titre de 2022 ;
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10/02/2022

Nombre de membres		
Titulaires	Présents	Qui ont pris part au vote
39	27	33

Vote
A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS
Le :
Et publication ou notification

L'an 2022, le 10 février à 9h00, le Conseil Communautaire de la 3CBO s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Ervauville, sous la présidence de Monsieur BETHOUL Christophe. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 04/02/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 04/02/2022.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. HAMON Stéphane, M. TALVARD Dominique, M. SUARD Jacky, M. SAUVEGRAIN Bernard, M. LAPENE Jean-Pierre, Mme CORBY-GUENEE Catherine, M. DUPUIS Thierry, Mme LUCAS Nathalie, Mme GUESPIN Claudia, Mme DUMAINE Michèle, M. BURON Jocelyn, Mme MORIN Annick, M. PIAT Serge, M. WEBER Luc, Mme DE WILDE Francine, M. GAUDY Christophe, M. GRAHLING Frédéric, M. MOREAU Patrick, M. BRICARD Laurent, M. CHEVALIER Jean-Luc, M. DESNOUES Jean-Pierre, M. COLON Alain, Mme LASNIER Véronique, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme MAUDRUX Annagaële, M. DROUET Alain (suppléant de Mme GAUTHIER-POULET Hélène)

Excusés ayant donné procuration : M. ORTH Patrick à Mme GUESPIN Claudia, M. DUCHESNE André à M. PIAT Serge, M. VITERBO Patrice à M. BETHOUL Christophe, Mme HOUPTERT Clarisse à Mme MAUDRUX Annagaële, M. DO Duc à M. SAUVEGRAIN Bernard, Mme MONIN Ghislaine à M. MOREAU Patrick

Excusés : Mme BULIK Nadine, M. RABILLON Laurent, M. DELION Pascal, Mme DE WOLF Delphine, M. PIGOT Pierrick, Mme LE ROUX Virginie

A été nommée secrétaire : Mme LUCAS Nathalie

D2022_021 – Changement de destination des travaux de la Maison Multi Services de Courtenay.

Vu la délibération du 6 mai 2021 (D2021_070) actant l'achat du bâtiment et la réalisation des travaux ;

Vu les nouveaux plans d'aménagement présentés ;

Vu l'avis favorable émis lors de la commission Développement Economique et Touristique du 19 janvier 2022 ;

Vu le courrier de la sous-préfecture en date du 17 avril 2020 validant l'octroi d'une subvention au titre de la DETR ;

Vu le mail de la Sous-Préfecture du Loiret en date 15 décembre 2021 précisant les conditions de report de la DETR ;

Vu l'exposé de M. Le Président,

Vu la demande d'au moins un tiers des membres présents de procéder au vote à bulletins secrets ;

Le quorum ayant été atteint,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, après un vote à bulletins secrets, à la majorité des voix pour (16 voix pour, 14 voix contre, 3 abstentions) :

- **DECIDE** de valider le changement de destination des travaux du rez-de-chaussée et de l'étage du bâtiment à acquérir sis 31-33 Place Armand Chesneau – 45220 COURTENAY ;
- **RENOUVELLE** la validation de l'acquisition de ce bâtiment et charge M. le Président de procéder à cet achat ;
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme, le 10/02/2022

Le Président,

Monsieur BETHOUL Christophe

